

L'AVENIR DU NORD

SEUL JOURNAL DU DISTRICT DE TERREBONNE

1897-1932

1897-1932

EXISTANT DEPUIS PLUS DE TRENTE-CINQ ANS.

"LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MEME; NOUS VERRONS PROSPERER LES FILS DU S^T INT-LAURENT" (Benjamin Sulte)

ABONNEMENT: \$2. par année.

Publié par la Cie de Publication de St-Jérôme Ltée.

SAINT-JEROME, P. Q.

Directeur politique: Honorable JULES-ED. PREVOST.

HENRI GAREAU, Président

Secrétaire de la Rédaction: ANDRE MAGNANT.

TRENTIÈME ANNÉE; NUMÉRO 47.

JOURNAL HEBDOMADAIRE — CINQ SOUS LE NUMÉRO.

VENDREDI, 25 NOVEMBRE 1932.



OHENIER



LABELLE

L'ACTUALITÉ

LA QUESTION DOMINANTE

Un débat a eu lieu sur le chômage à la Chambre des députés, en dépit des efforts du gouvernement pour l'éviter. Il est évident que M. Bennett et ses ministres aiment moins à parler de la crise et du chômage que durant l'élection générale de 1930. Ce n'est pas une raison pour le Parlement de négliger cette douloureuse et grave question.

Quoi que dise et fasse le gouvernement conservateur, la session est et restera dominée par la crise qui continue à étendre le pays. L'œuvre législative devrait tout d'abord s'en soucier.

Le gouvernement, pour ne pas agir, ne peut à léguer les embarras et les entraves de l'opposition. Outre que celle-ci ne cherche aucunement à obtenir son action, le ministère a une majorité sur laquelle il peut sûrement compter et s'appuyer tant à la Chambre des députés qu'au Sénat.

Le programme du gouvernement Bennett en fonction de la crise, notamment du chômage, est ténue. Pourtant, M. Bennett ne déclarait-il pas lorsqu'il montait à l'assaut du pouvoir, en 1930: "Il n'y a pas de raisons pour que les Canadiens manquent d'ouvrage."

Avec cet argument artificiel et artificiel, le chef du parti royal a vaincu les libéraux. Or, M. Bennett, qui a promis de l'ouvrage à tout le monde, qu'a-t-il fait, que fait-il et que fera-t-il pour diminuer le chômage? Où en est la situation après deux ans de régime conservateur? De 200,000 le nombre des chômeurs s'est élevé à 800,000!

Le prolongement et l'aggravation de la crise détachent du parti conservateur de nombreux électeurs qui, adeptes de sa politique, considéraient jusqu'ici son occupation du pouvoir comme une assurance de prospérité.

Les espoirs d'une reprise des affaires au printemps dernier ont été frustrés et la venue de l'hiver — malgré la Conférence impériale — a accentué le ralentissement. Verra-t-on, enfin, à l'hiver, le renouveau impatientement attendu? Le bas prix continu des produits agricoles et le nombre sans cesse croissant des sans-travail ne permettent pas un bien grand optimisme.

Grâce à son énergique population et à sa richesse naturelle, le Canada finira par triompher de la crise, mais il y arrivera sans et malgré le gouvernement Bennett, promoteur de prospérité et producteur de dépression.

Le Franc

LE CINEMA ET LES ENFANTS

Quelques personnes intéressées dans l'exploitation des salles de cinéma s'agitent en vue de faire modifier la loi qui défend aux enfants au-dessous de seize ans de fréquenter ces théâtres.

La loi qui protège les enfants contre les dangers de toutes sortes qu'offrent pour eux les théâtres et les programmes de vues animées est une loi sage qui ne doit pas être mitigée sans raisons graves et de haute valeur.

Que les propriétaires de salles de cinéma commencent donc par s'assurer ces vues et des programmes convenables, sains et vraiment instructifs pour les enfants avant de donner à leurs démarches le motif de l'instruction et de l'éducation de l'enfant.

Tels qu'ils sont les programmes de cinéma sont non seulement impropres aux enfants, à la formation de leur esprit, et à leur instruction, mais ils sont presque toujours perniciosus pour la jeunesse. A une représentation qui dure deux heures, c'est à peine si un film de dix minutes peut convenir à un enfant.

L'expérience la mieux établie a trop prouvé que la fréquentation des cinémas par les enfants, même de 16 ans, avec la qualité des vues actuelles, leur est préjudiciable surtout au point de vue éducatif et moral.

Avant de modifier la loi, que l'on modifie d'abord les théâtres et les programmes. Par ailleurs, il nous paraît opportun de réglementer — si ce n'est déjà fait — les conditions matérielles et de parfaite sécurité dans lesquelles doivent se donner les représentations cinématographiques dans les salles paroissiales ou de maisons enseignantes.

Ces spectacles sont spécialement choisis pour les enfants et à ce point de vue n'offrent pas les inconvénients des autres programmes de cinéma. Enco, faut-il que la protection y soit assurée aux enfants, contre tout accident possible.

Le Franc

L'HONORABLE M. PERODEAU

A voir M. Pérodeau, grand, droit, l'oeil bon, le teint rosé, nul n'eût pensé que ce solide vieillard avait plus de quatre-vingts ans. Chef d'une étude considérable, ses activités professionnelles l'avaient des longtemps placé au premier rang. Il fut l'un des présidents distingués de la Chambre des Notaires et, pendant de longues années, le titulaire d'une chaire de droit à l'Université. Notre loi civile des successions porte encore son nom.

Son rôle politique est moins connu. Il fut cependant le conseiller de maints combattants et de plus d'un chef, comme il inspira d'ailleurs plus d'un mouvement. Par là son influence a été constante. L'on peut dire de lui qu'il fut un animateur.

Spencerwood, lorsqu'il en devint l'hôte officiel, prit un élan inattendu. Gentilhomme né, M. Pérodeau était dans son cadre. D'une courtoisie exquise et qui ne se démentait jamais, il sut donner à la résidence de nos lieutenants-gouverneurs un cachet bien propre et qui était surtout fait du charme d'y vivre.

M. Pérodeau fut de ceux que l'on regrette.

HESSEL

"SAM" GENEST

Voici que "Sam" Genest connaît sa première faiblesse, lui dont on aurait cru qu'il était bâti pour ne jamais faiblir. Il émanait de toute sa personne une extraordinaire impression de vigueur et de force, et physique et morale. Nous ne le pouvions concevoir que dans la lutte, tant il nous avait accoutumés de l'y voir, et pas ailleurs. Sa retraite le fixe prématurément dans l'histoire.

Des raisons de santé privent donc nos compatriotes de l'Ontario d'un chef qui leur a gagné des victoires. Mais qu'y faire? La vie est la plus forte. Et il ne se pouvait pas que "Sam" Genest ne fût pas, un jour ou l'autre, ébranlé dans son corps, lui qui n'a jamais connu le repos. Qu'il sache au moins dès maintenant la gratitude du Canada français.

Nous approuvons et nous secondons, pour notre part, l'idée lancée par M. Olivier Asselin, et qui est de donner à une école, jusque dans le moindre village de notre province, le nom de celui qui, en Ontario, a si vaillamment défendu et si tenacement fait triompher la cause de l'enseignement français. Des écoles "Samuel Genest" seraient ainsi tout à la fois l'hommage d'un souvenir et le terme d'un idéal à transmettre.

HESSEL

MELI-MELO

MORT DE L'ABBE H. DUPRE VICE-DOYEN DES SULPICIENS

Les messieurs de Saint-Sulpice sont plongés dans le deuil par la mort de leur vice-doyen au Canada, M. l'abbé Hippolyte Dupret. M. Dupret est mort, lundi dernier, à l'hôtel Dieu, de Montréal. Ses obsèques ont eu lieu en l'église de Notre-Dame.

M. Hippolyte-François Dupret était né à Athènes-Paluds, département de Vancluse, France, le 14 février 1853, de Mathieu Dupret, cultivateur et d'Augustine Chabran. Il avait fait ses études au petit séminaire de Notre-Dame de la Garde, près Saint-Didier (Vancluse), au grand séminaire d'Axignon et au séminaire de Saint-Sulpice à Paris; ordonné prêtre à Dijon par Mgr Rivet, le 29 juin 1877, il fut professeur d'écriture sainte au grand séminaire de Dijon (1877-78); professeur au grand séminaire de Montréal de 1878 à 1886; au collège de Montréal de 1886 à 1895, où il fut aussi économiste, et depuis au séminaire de philosophie.

M. l'abbé Dupret fut un modèle

OPINIONS LIBRES

La Revue Moderne de novembre publie l'article suivant. M. W. Francoeur y exprime ses vues personnelles sur l'existence et la survivance de la nationalité Canadienne-française. Ces opinions ne manqueraient pas d'intéresser nos lecteurs.

COMMENT PAPINEAU ENTENDAIT LE DEVOIR NATIONAL

M. Lévesque, l'éditeur de l'Action canadienne française, a soutenu ici, le mois dernier, une thèse assez curieuse et qui consiste à dire que, depuis le régime fédératif, la nationalité franco-canadienne est "sans chefs, sans discipline, sans organisation pour diriger ses intérêts collectifs", autrement dit sa vie nationale. (1)

Ce fait constaté, il est d'avis qu'il y a lieu de créer une action nationale orientée en marge des autorités ecclésiastiques et gouvernementales, puisque les dernières encycliques sont explicites et péremptives sur la participation des évergés de toutes nations (et donc en Canada comme ailleurs) dans la vie nationale des peuples.

Est-ce l'explication de l'effacement du groupe d'Action française dirigé naguère par l'éminent abbé Groulx?

M. Lévesque nous invite à consulter la lettre de SS. Pie XI aux évêques de Pologne, du 13 novembre 1928, sur ce sujet. Nous la lirons. Peut-être contient-elle en principe le désaveu de l'attitude du clergé canadien au moment de la création de la Confédération. Feu le sénateur David, auteur de la brochure: le Clergé canadien, sa mission, son oeuvre, en serait tout réconforté.

Quoi qu'il en soit, M. Lévesque termine son remarquable article par un questionnaire pour savoir s'il existe réellement une nationalité canadienne française, et, dans ce cas, comment elle doit faire respecter ses droits de peuple libre.

L'existence de la nationalité franco-canadienne n'est pas contestée et c'est pas contestable. Depuis l'Acte de Québec cette nationalité a toujours existé, sauf pour une courte période, de l'existence juridique.

Nous sommes dans le Bas-Canada un peuple autonome mais non indépendant. L'autonomie restreinte dont nous bénéficions nous lie trop étroitement pour que nous puissions prendre notre essor vers les sphères où les autres peuples ont atteint leur libre et complet développement. Rameau de la grande nation française, si intelligente, si énergique, si généreuse, il ne nous manque que l'indépendance politique pour donner notre

(1) Il paraît injuste de blâmer notre gouvernement provincial de se mouvoir dans le cercle des attributions que lui ont tracés les lois organiques de 1867. Si M. Lévesque estime que ces attributions sont insuffisantes, il lui appartient de le démontrer et d'en réclamer l'élargissement. W. G.

préfait du Sulpicien: saint prêtre, excellent éducateur, un savant et un modeste. Savant il le fut, certes, mais sans bruit et sans ostentation, à la manière de Saint-Sulpice. A tel point que beaucoup ne l'apprendront qu'en lisant sa nécrologie.

Il connaissait à la perfection et enseignait l'hébreu, et, dans les textes les plus obscurs et difficiles, il déclarait qu'il obtenait la meilleure solution du rabbin DeSola, avec qui il entretenait de savantes relations. Connaissant la botanique à fond, il s'était spécialisé dans la collection des mousses et il faisait des échanges avec les pays situés aux antipodes et les plus reculés. C'était plaisir pour les élèves épris de botanique de faire avec lui des excursions dans la montagne les jours de congé. Enfin, apiculteur compétent, il avait des richesses bien entretenues et pouvant appuyer tout le séminaire. En hiver, il ne manquait pas de garder une ruelle dans sa chambre et il pouvait dire avec raison que ses abeilles le nourrissaient. Un mot de sa voix suffisait pour les calmer en cas d'alerte.

Tous les anciens élèves de Saint-Sulpice garderont pieusement le souvenir de cet homme de Dieu, aussi bon et savant que modeste.

PENSEES

Je voudrais voir un homme sobre, modéré, chaste, équitable, prononcer qu'il n'y a point de Dieu: il parlerait du moins sans intérêt; mais cet homme ne se trouve pas.

La Bruyère

Combattez l'erreur mais aimez les hommes... Priez pour ceux qui méconnaissent la vérité.

Saint Augustin

pleine mesure dans tous les domaines. Ce n'est pas impunément pour le perfectionnement humain qu'un peuple, tel un individu, est maintenu en lisières jusque dans sa majorité.

Papineau l'avait compris, lui qui suppliait Lafontaine d'obtenir de Londres l'abrogation de l'acte d'Union et un retour à la Constitution de 1791 avec un gouvernement démocratique. Si ce grand Canadien, le plus grand dans notre histoire, avait été écouté, le Canada français serait aujourd'hui un dominion britannique, c'est-à-dire un État international, libre et indépendant sous le sceptre bényvole de la maison de Windsor. Lafontaine se eut assez fort pour maintenir le Haut-Canada dans les limites resserrées de la Constitution de 1840. Il n'imaginait jamais l'Amérique anglaise peuplée par 10,000,000 et plus d'habitants, où les Canadiens français seraient une minorité déclinante en nombre et partant en influence. Sa vue ne s'étendait pas très loin dans l'avenir. Nous avons le droit de le déplore chez un chef de peuple.

Il lui fallut peu d'années cependant dans la pratique du pouvoir pour être déabusé; et j'en suis sûr il se retirait devant la poussée irrésistible de ses adversaires ou de ses concurrents.

Papineau était d'une autre étoffe. Son sens politique l'avertissait de la difficulté que les siens éprouveraient toujours de vivre sur un pied d'égalité avec les vainqueurs de 1760. Il savait qu'une population agricole, pauvre en capitaux, serait toujours à la remorque et sous la coupe d'un peuple commerçant et de tempérament dominateur comme les Anglo-Saxons. Il voulait nous soustraire à cette tutelle déprimante, mais on ne l'écouta pas. Il se ferma donc dans sa retraite de Montebello.

On se tromperait beaucoup si l'on prétendait voir dans l'attitude de Papineau une manifestation d'hostilité à l'égard des Anglais. Papineau ne haïssait pas les Anglais. Il rendait hommage à leurs qualités, à leur force de caractère. Contrairement à l'opinion de Lafontaine, il se déclara ouvertement partisan de la représentation basée sur le chiffre de la population, afin de rendre au Haut-Canada cette justice qu'on avait refusée aux Canadiens dans la constitution de 1840.

Il disait que l'application de ce principe démontrerait la folie de tenir liées l'une à l'autre deux nationalités que tant de raisons de tout ordre devaient séparer dans le gouvernement politique.

L'acte d'union, issu du Rapport de lord Durham, donnait le démenti à cette observation du politicien radical dans son fameux rapport sur les affaires canadiennes: I found two nations (sic) warring in the bosom of the same state.

Déjà en 1839 les Anglais ne péchaient pas par excès de logique. Pour eux une seule chose compte: l'intérêt du moment, en dehors de tout principe: ce qu'on a appelé opportunisme. Papineau ressentait cette opposition d'instinct entre Français et Anglais, lui qui disait un jour, par hyperbole: "Périsse la patrie plutôt qu'un principe".

Un retour à la politique de Papineau est la seule issue à notre condition d'infériorité à l'égard de nos associés dans la Confédération.

C'est par l'indépendance seule que les Canadiens pourront vivre leur propre vie et mettre en sûreté tous leurs droits.

Par indépendance je n'entends pas isolement. Il n'est pas possible à personne de vivre séparé du monde aujourd'hui. L'idéal qu'il faut rechercher, c'est l'indépendance dans la bonne intelligence, pour reprendre une formule qui s'appliqua il y a un siècle à la France et à l'Angleterre, prélude de l'entente cordiale.

Je l'ai déjà dit ici-même: le Canada est un immense empire où quatre ou cinq grandes régions peuvent constituer autant de dominions, c'est-à-dire autant de sociétés politiques fédérées, pour une collaboration libre dans toutes les affaires d'intérêt commun, mais chacune possédant la plénitude du pouvoir législatif et diplomatique. En un mot, notre programme devrait être une Fédération coopérative d'États libres, en liaison avec les autres parties de l'Empire, plutôt qu'une confédération centralisée, comme celles qui ont été organisées jusqu'à présent.

L'indépendance nationale sera pour le Canada-Français, comme pour tous les autres peuples: Belgique, Pologne, Bohême, etc., l'organisme capable de secouer les jougs qui paralysent son évolution.

W. G. FRANCOEUR

— Ne perdez pas, mon frère, l'espérance de vous avancer dans la vie spirituelle.

Imitation

— Ce n'est ni le génie, ni la gloire, ni l'amour qui mesure l'élevation de l'âme, c'est la bonté.

Lacordaire

LE MOIS DES AMES

(Écrit pour L'AVENIR DU NORD)

Dans la nature, novembre est plutôt triste et porte à la mélancolie. En nos climats surtout où les changements des saisons sont rapides, les feuilles tombées et les grailles envahissantes de l'automne refroidissant donnent je ne sais quelles teintes pâles et quelles sensations frileuses aux choses et aux hommes. Les saints tristes sont de tristes saints, écrivait François de Sales, et il s'efforçait, le doux M. de Genève, par sa bonne humeur et ses gais propos, de tempérer ce que les austérités de sa vie auraient pu suggérer par ailleurs. De même, pour nous tous, la saison d'automne, si elle paraît triste de prime abord, n'est pourtant pas absolument, à qui sait la comprendre, une triste saison. Novembre a ses joies et elles sont de haute tenue. Avant que le mois ne finisse, rappelons-en quelques-uns des charmes et des réelles beautés, si on le considère du point de vue spirituel.

Dans la pensée de l'Église, novembre, c'est le mois des âmes; comme c'est le mois des saints, et cela est très significatif. Vous vous souvenez que, en nos cérémonies, le mois s'ouvre par une double liturgie tout en contraste. A la joyeuse et solennelle fête de tous les saints, la vieille et noble Toussaint de nos aïeux, succède incontinent la sombre et plaintive fête des morts, le jour des trépassés. Puis, tout le mois durant, on nous exhorte à penser aux âmes qui souffrent en purgatoire et à prier pour elles.

"Ayez pitié, vous au moins qui êtes nos amis," leur fait-on nous répéter! — "Du fond de l'abîme, nous criions vers vous!" — Vous de l'Église militante qui pouvez mériter pour nous de l'Église souffrante, n'y manquez pas! — Souvenez-vous! — Memento te! — De profundis clamavi! — Miseremini vos saltem! — Dévotion mystérieuse, sans doute, comme tout ce qui se rapporte à l'infini de Dieu et à son éternité. Mais dévotion combien profonde aussi et combien consolante à nos deuils et à nos regrets!

Tout se tient, se complète et s'harmonise dans le cycle de nos croyances catholiques, parce que nous sommes tous unis, eux les saints du ciel, les âmes du purgatoire et nous les fidèles de la terre, dans le corps mystique du Christ sauveur de l'humanité tombée et péleresse. C'est le grand dogme de la communion des saints ou des élus du Seigneur. Je n'y comprends pas grand chose, je le confesse. Cela me dépasse infiniment. Mais je le crois, parce que c'est la doctrine que Rome me propose et me garantit au nom de Dieu. C'était la manière de croire de notre quasi légendaire curé Labelle. Il disait, sans plus d'arguments: "C'est bien simple, l'Église l'enseigne, ses pères et ses docteurs l'ont soutenu, ses conciles l'ont proclamé et défini, et voilà pourquoi je le crois." Si vous ne comprenez pas cela, tant pis pour vous!

Mais, c'est là la foi du charbonnier, n'objectez-vous? Eh! oui. Elle me suffit pourtant. Je la suis plus éclairée, en son fond, et plus lumineuse, que toutes les théories de ces savants à courte vue qui, en définitive, ne savent à peu près rien.

Je lisais, l'autre jour, de la plume d'un éminent religieux de chez nous, quelques réflexions, aussi justes que pieuses et confortantes, que je m'en vais en toute simplicité vous communiquer. Je ne saurais mieux faire pour développer mon sujet, à propos du mois des âmes:

"Nos frères du ciel, les bienheureux, sont ravis à Dieu. C'est en même temps lui qui se les enchaîne et eux qui le possèdent. Leur intelligence ne peut se détourner de cette vision, leur volonté se jette de tout son poids vers ce bien infini qui épuise ses potentialités. Issus de Dieu, les êtres immatériels retournent vers lui avec un élan irrésistible... Nous avons là — au ciel — des amis et des intéressés. Ils ont vécu comme nous, tressaillés de nos joies, éprouvés nos angoisses... Il y est des saints de tous les âges et dans tous les états de vie..."

"Ceux de nos frères qui sont au purgatoire, par le même mouvement, se rapprochent lentement de Dieu. Ils s'abandonnent avec amour au supplice qui consume les souillures et les taches et dont ils sortent purifiés... Touchante leçon pour nous, qui doit nous inspirer l'horreur de tout ce qui souille et contamine... Vision douloureuse, sans doute, que celle de nos frères souffrants, mais vision calme et bienfaisante quand même. Aidons-les, puisque la foi nous enseigne que nous le pouvons, par nos prières et nos sacrifices. Nous en serons nous-mêmes purifiés..."

L'autre de l'article que je cite parle ensuite et enfin de nos misères et de nos ennuis à nous qui vivons encore sur la terre. Je n'y insiste pas. Je voudrais plutôt souligner jusqu'où et combien cette doctrine de notre communion avec les âmes souffrantes nous est consolante et reconfortante.

C'est un besoin de nos âmes aimantes de ne pas oublier nos disparus. Nous les avons connus, appréciés et aimés, dans le chemin de cette vie. Il nous est naturel et bienfaisant de les suivre, par la pensée ou le souvenir, dans l'au-delà, où qu'ils soient d'ailleurs. Nous supportons mal qu'il n'y ait plus rien de commun entre eux et nous. Mais du point de vue strictement naturel, nous ne savons rien d'eux. Personne ne revient jamais de la nuit de la mort et du tombeau pour nous raconter ce qui s'y passe. La foi seule, je veux dire la croyance à l'immortalité des âmes — et aussi à la résurrection finale des corps — pour la vie future, satisfait à ce besoin de nos cœurs aimants et qui se souviennent. Nous restons en relation, mieux encore, en communion, avec nos chers défunts. La dévotion aux âmes concède en quelque manière ce que la raison spirituelle, et c'est toute la raison d'être du mois des âmes. Au pied de nos autels, en priant et méritant pour elles, nous nous entretenons encore avec elles d'une certaine façon, nous vivons toujours un peu et même beaucoup avec elles.

De ce point de vue, que la foi assure solidement, novembre n'est plus le mois gris et triste qu'il paraît être d'abord. Si la nature s'assombrit et pleure avec nous, c'est, au fond, pour nous soutenir et pour nous consoler. Je ne sais pas de doctrine plus vraiment humaine et plus reconfortante que celle-là.

L'abbé Elie-J. AUCLAIR

LA JEUNESSE MODERNE ET LA CRISE ACTUELLE

"La charité présentée avec la grâce et le sourire de la jeune fille la rend plus aimable", déclarait l'honorable Fernand Rinfret, hôte d'honneur du dîner-causerie offert, samedi soir dernier, à l'hôtel Windsor, par la Ligue de la Jeunesse Féminine.

M. Rinfret dont la causerie s'intitulait "La crise et la jeunesse moderne", traita son sujet de façon magistrale.

Tout le monde parle de la crise, dit-il, et mon intention en vous en entretenant moi-même se bornera à vous en faire apercevoir quelques aspects et à vous donner quelques précisions.

L'un des principaux facteurs de ce marasme fut la guerre, là-dessus tout le monde s'accorde. Ce fut un énorme bouleversement et un déséquilibre prodigieux qui substitua un commerce artificiel à l'expansion du commerce pacifique, amena des révolutions, arrêtant en plusieurs endroits du globe la distribution normale, souleva les peuples les uns contre les autres en les faisant travailler à des règlements de dettes de guerre et en enlevant ainsi à l'initiative son principal stimulant, le gain individuel et national. Ici le conférencier illustre sa causerie d'un exemple tiré d'une causerie que sous sa forme plaisante indique à chacun l'entraide par l'échange de ses richesses respectives. La guerre, dit-il, tous le comprennent, ne rapporta pas grand chose même aux vainqueurs et, vieille de quinze ans, il s'agit d'en effacer la trace et comment? M. Rinfret développe alors les trois points suivants: l'élimination des dettes internationales, la réduction des armements et l'établissement entre peuples des relations qui leur assurent des gains réciproques.

Le conférencier prévoit que le développement de la machine ira peut-être s'accroissant et influencera l'emploi de la main d'œuvre. Dans l'industrie, même conséquence avec les nouveaux perfectionnements. Si la rapidité de l'évolution de la machinerie a amené la surproduction, elle a, en même temps, diminué le pouvoir d'achat et subseqüemment engendré l'abus du crédit.

Parmi les autres causes de la crise, M. Rinfret signale l'exode des centres ruraux vers la ville où la vie semble plus complète, plus intense et plus belle. En évoquant la beauté de la campagne il ajoute qu'il faut avoir reçu l'éducation des villes et en avoir acquis la sensibilité pour comprendre la nature. L'engorgement excessif des villes a fatalement créé un malaise, une indignation ou plus une dyspepsie monétaire.

Le mode d'existence facile de 1914, la prospérité factice de 1929 ont tota-

LA REPRESENTATION DU QUEBEC

A OTTAWA

Nous reproduisons des Procès-Verbaux de la Chambre des Communes (version française), séance du jeudi 17 novembre, ce projet de résolution de M. Barrette, dont il a déjà été question dans les journaux.

Considérant que cette Chambre sera bientôt appelée à redistribuer les sièges électoraux dans les différentes provinces faisant partie de la Confédération canadienne;

Considérant que le nombre des sièges électoraux, dans chaque province autre que la province de Québec, est fondé sur l'unité de population de la province de Québec;

Considérant que la représentation parlementaire de la province de Québec avec une population de 2,894,255, comprend 65 députés, ou un quotient de 44,219 par unité de représentation;

Considérant que la représentation parlementaire de la province d'Ontario, comprend maintenant 82 députés, avec une population de 4,184,949 par unité de représentation;

Considérant que malgré le fait que la population de la province d'Ontario a augmenté en nombre, mais a diminué proportionnellement à l'augmentation de la population de la province de Québec, cette dernière province, si l'on se fonde sur l'unité de représentation de la province d'Ontario, aurait droit à 69 députés, le Nouveau-Brunswick à 12, le Manitoba à 17, la Saskatchewan à 22, l'Alberta à 18, la Colombie-Britannique à 17;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de la Chambre, qu'afin d'assurer l'harmonie parmi le peuple canadien le Parlement du Canada devrait accorder aux provinces une représentation juste et équitable fondée sur l'unité de représentation de la province d'Ontario.

Puisque, à l'heure actuelle, c'est la population du Québec qui détermine le quotient électoral, et que ce quotient, appliqué à l'Ontario, entraînerait une réduction de la représentation de cette province, il semblerait qu'on pût atteindre le but visé par M. Barrette en laissant jouer le mode de répartition actuel: l'Ontario perdrait quelques sièges, voilà tout. Que l'Ontario conserve sa représentation actuelle pendant que celle du Québec augmentera, ou que le Québec reste stationnaire pendant que l'Ontario reculera, cela paraît, de prime abord, joliment égal. Ce qui serait plus avantageux pour notre province, ce serait de mettre fin aux concessions que l'on fait à ses dépens, tous les dix ans, aux provinces qui n'ont pas suivi le rythme de progression démographique. Chaque fois que la place du Québec à Ottawa aurait pu s'élargir...

(Suite à la dernière page)

lement disparu. Il faut vivre plus simplement et pour combattre la crise, il faut travailler à l'avènement de nouvelles conditions économiques ne ressemblant en rien à celles de 1929 ou de 1929. Une nouvelle façon de vivre s'impose. Sans vouloir poser au donneur de conseils, je proposerai à mon jeune auditoire de moins compter sur la fortune et de préparer d'autres ressources. Le grenier des connaissances humaines est considérable. Outre la valeur monétaire et matérielle, il se trouve un autre gage de succès; l'orientation vers les sciences, la compagnie des bons vieux livres, les dons subtils et rares de la musique et des beaux-arts vous procureront des jours heureux. Il n'est pas nécessaire de prêcher une économie trop rigoureuse, que chacun dépense autant qu'il l pourra raisonnablement, mais chacun selon ses moyens actuels, car on ne peut plus escompter l'avenir.

La charité

Placez la réalisation de vos rêves dans un autre domaine que celui de l'opulence, du grand luxe et de l'extravagance, de toutes ces compagnies dont la crise nous a forcément éloignés. Soyez optimistes, cependant, soyez des personnes d'idéal, faites la charité pécuniairement, si vous le pouvez, mais surtout par un dévouement personnel. Si ces quelques pensées ne vous agrènt pas, oubliez-les et ne vous souvenez que de l'infinie gratitude que je vous dois pour m'avoir donné l'occasion de passer une soirée en aussi brillante compagnie.

Je remercie votre association qui a bien voulu m'inviter. Elle porte un nom symbolique, car il est vrai de dire que la jeunesse est un bien précieux et que la beauté en est un autre, où trouver-t-on une association plus parfaite que dans celle qui réunit les deux dans la "Jeunesse Féminine".

LES HONORABLES LAPOINTE ET PERRAULT DIGNEMENT FETES

L'Association de la Jeunesse libérale a donné, la semaine dernière, au "Reform Club", son 67ème dîner-casernier. Me Adelphe Gadoury présidait.

M. Roger Larose a présenté une conférence d'un très vif intérêt. Dans une étude d'un style châtié et excellent, il a parlé des tendances de la jeunesse actuelle en fonction de la politique, et il a dit des choses très justes.

MM. Ernest Lapointe, ancien ministre de la justice, et J.-E. Perrault, ministre provincial de la voirie, étaient les invités d'honneur.

M. LAPOINTE

M. Lapointe est entré dans le champ de bataille de la protection pour y faire d'irréparables dégâts. C'est peut-être l'orateur qui ait le mieux compris la puissance irrésistible du bon sens. Son rire large et sonore éclate comme un défi à toutes les utopies nébuleuses, au charabia des théories ineptes et floues.

"Il me faudrait toute la modestie bien connue de M. Bennett, dit-il, pour ne pas être orgueilleux de la réception que vous me faites ce soir."

La jeunesse n'aime pas les choses médiocres et vulgaires; elle veut de l'idéal, elle tend plutôt vers le présent et l'avenir qu'à se replier uniquement dans le passé. Et c'est le libéralisme. Le devoir du libéralisme c'est d'adapter sa politique aux conditions nouvelles, d'offrir un programme ouvert à toutes les aspirations générales.

C'est le propre du libéralisme de ne pas se renfermer uniquement dans le passé, dans les formules étroites et insuffisantes, mais de se renouveler, comme une famille, par un perpétuel renouveau. Le libéralisme doit appliquer la doctrine avec tolérance et justice.

N'en déplaise à M. Bennett, ce n'est pas la Providence qui est cause de la crise. Partout il y a abondance des biens de la terre. Les entrepôts regorgent de blé, on jette le café à la mer, le sucre et le coton restent sur les quais des pays producteurs. Mais, il y a des gens qui ont faim et qui n'ont pas de quoi se vêtir.

La Providence n'est pas responsable de la crise, mais la bêtise des gouvernements de tous les pays du monde.

C'est qu'après la grande guerre de 1914, les peuples se sont livrés à une guerre économique sans merci. Partout on a construit des murailles élevées autour des pays pour en défendre l'accès à tout produit étranger. Notre gouvernement a suivi l'exemple du gouvernement américain — il suivra aussi son exemple aux prochaines élections — et il a élevé une muraille pour empêcher les relations commerciales.

Le commerce ne doit pas être une guerre, mais un échange de marchandises. Il faut enfin comprendre cette élémentaire vérité que si on veut vendre, il faut acheter.

Nous faisons une lutte insensée au commerce des autres pays et M. Bennett se vante d'avoir été un des premiers hommes politiques à appliquer cette belle doctrine!

Pourtant cette doctrine absurde, les principaux économistes du monde entier l'avaient dénoncée dès 1927. Lors de la conférence internationale des économistes, ceux-ci avaient adopté un vœu significatif. Ils demandaient aux pays d'abaisser les barrières tarifaires entre eux.

Lorsque les Etats-Unis ont adopté le bill Hawley-Smoot qui fermait le marché américain aux produits canadiens, mille économistes américains ont signé une requête au Congrès pour le supplier de ne pas adopter ce bill.

Récemment le *Citizen d'Ottawa* disait que la politique Bennett avait coûté deux milliards et demi au Canada, soit en réduction du commerce, soit en réduction du pouvoir d'achat. C'est payer un peu cher sa politique, même si le peuple veut se donner des "hommes supérieurs".

D'ailleurs ce vent de folie souffle partout. Nous restons avec notre blé ainsi que les Etats-Unis et l'Argentine. Au Brésil, on jette le café à la mer; le sucre reste sur les quais de Cuba et des Philippines; le coton d'Égypte et d'ailleurs pourrit dans les ballots. Pendant tout ce temps-là il y a des milliers de gens qui n'ont rien à manger ni à se vêtir.

C'est M. Owen D. Young, le distingué économiste américain, qui disait que le monde a besoin de gouvernements libéraux pour sortir du marasme actuel. Il ajoutait que les barrières tarifaires entre pays sont plus dangereuses que la guerre pour la paix du monde.

Si M. Bennett m'entendait, il dirait que je verse dans le socialisme et le communisme. C'est ce qu'il a dit à Toronto, récemment et ses graphophones de la province de Québec de répéter le même air. Les communistes sont des descendants du despotisme, de la tyrannie et du torisme. Le meilleur moyen d'éviter le socialisme et le communisme c'est de traiter tout le monde avec justice, de prendre l'intérêt général.

Pie XI a dit que le capital a réussi à s'arroger des avantages excessifs laissant à peine à l'ouvrier de quoi se nourrir et se perpétuer. Je préfère être communiste avec le Pape que tory avec M. Bennett.

M. PERRAULT

Le discours de M. Perrault témoigne de la hauteur de pensée qui l'anime. Le ministre de la voirie jouit d'ailleurs d'un prestige qui tient à la fois de ses qualités d'intellectuel et de sa décision d'homme d'action. Nous résumons sa pensée.

Je voudrais tant que la nouvelle génération soit à la hauteur de sa tâche, dit le ministre de la Voirie. Pour y réussir, rappelez-vous quelques vérités essentielles.

Si vous permettez à mon expérience de vous faire une confession, je vous avouerai que je n'ai jamais eu, au chapitre du succès, qu'à deux mois d'ordre: droiture et travail.

Il est vain de songer à son avenir; le préparer vaut mieux.

La vie n'a de prix que si chaque jour l'on peut faire un pas en avant, agrandir son horizon, hausser sa personnalité, s'augmenter soi-même.

L'on n'y parvient ni par l'intrigue ni par les petits moyens, mais bien par le maintien et l'accroissement de ses qualités de cœur et d'esprit.

Ce qui compte dès que les circonstances vous placent à un poste de service, c'est une volonté forte et bien orientée, c'est la clarté de l'intelligence, c'est la sûreté du jugement.

Je relisais récemment une page écrite par un écrivain, Albert Sorel, qui s'est préoccupé surtout de retrouver dans l'histoire les causes du succès ou de l'insuccès des politiques.

Combien ces réflexions me paraissent justes.

"Le fort, écrit-il, suit sa pensée à



L'HONORABLE J.-E. PERRAULT
Ministre de la Voirie

travers les incessantes vicissitudes du monde; il a son but et sa boussole; il l'obtient au besoin, mais il ne connaît point de vents contraires.

"Le faible attend tout du hasard et s'imagine qu'il attend tout de son propre génie. Il se paye de suggestions vagues, de données incertaines, d'exquisses fugitives".

Et cet écrivain ajoutait avec combien de raison:

"Au temps où nous vivons, il n'y a plus de salut pour les médiateurs et pour les faibles".

Ayez du caractère, soyez des forts et des courageux, et notre chère province de Québec trouvera bientôt l'existence calme et prospère que nous lui avons connue.

Notre numéro de Noël

Si le lecteur s'intéresse à tous les événements que rapporte un journal, il lui sera utile aussi de savoir où se vend tel produit dont il a besoin ainsi que le prix qu'il peut payer. De là l'utilité et la nécessité de l'annonce.

Voici l'époque de l'année où tout le monde a besoin d'acheter. Les annonces sont le guide de l'acheteur; en les lisant chez lui, dans ses moments de loisir, il lui est facile de décider quoi acheter et où l'acheter.

L'occasion s'offre à nos marchands de faire une publicité fructueuse pour le temps des fêtes.

Le numéro spécial de Noël de "L'Avenir du Nord" offre des avantages exceptionnels à ceux qui veulent voir augmenter leurs ventes. Ce numéro sera imprimé à un nombre considérable d'exemplaires en plus du tirage régulier qui dépasse 4.000. Il sera distribué dans tout le comté de Terrebonne. C'est dire que les annonces qu'il contiendra seront lues par des milliers d'acheteurs.

Chose appréciable, notre tarif d'annonces reste le même.

Nous conseillons aux marchands de se hâter de placer leur annonce, dans notre numéro de Noël!

CONSEILS DU MEDECIN

LES MAUX DE TETE

Un grand nombre de personnes souffrent, de temps à autre, de mal de tête, et ce mal peut leur causer beaucoup de malaise et de souffrance. Ces personnes sont tellement accoutumées aux maux de tête qu'elles semblent ne pas s'en préoccuper. Pourtant, le mal de tête n'est pas chose normale. L'individu qui jouit d'une bonne santé ne souffre pas de mal de tête, donc celui qui en souffre a besoin de s'en préoccuper.

Le mal de tête se montre dans plusieurs maladies. Il sort d'avertissement quand le corps est menacé par les toxines que produisent les microbes des maladies, ou quand les organes d'élimination ne fonctionnent pas d'une façon normale.

Ceux qui mangent trop, ou qui prennent, sans modération, les boissons alcooliques, ou qui fument excessivement, souffrent souvent de maux de tête. Les empuis, ou une mauvaise ventilation des maisons ou des bureaux, peuvent bien aussi en être la cause.

Les maux de tête proviennent parfois des défauts de la vue. La personne peut voir très bien, mais il peut exister chez elle quelque défaut léger qui nuit au fonctionnement normal de l'œil.

On voit donc que le mal de tête peut provenir de plusieurs causes et que ce mal est toujours le symptôme de quelque chose d'anormal. Le malade peut déterminer lui-même la cause quand, par exemple, le mal de tête se montre à la suite des excès alimentaires. Dans ce cas, il lui est possible, à l'avenir, en pratiquant la modération, d'enrayer les maux de tête qui peuvent provenir de cette cause.

Le mal de tête doit nous servir d'avertissement. Le malade veut que le mal soit soulagé, mais il ne doit pas croire que le soulagement temporaire que lui apportent les drogues est une vraie guérison. Ce qui s'impose, d'abord, c'est de savoir ce qui est la cause du mal de tête, et c'est alors que l'examen médical s'impose.

La douleur est facile à soulager

à la plupart des cas, mais en général ce soulagement ne dure que quelque temps. Vaut mieux trouver l'état anormal qui en est la cause au lieu de chercher à faire disparaître son symptôme avertisseur. Donner les soins précoces aux maux de tête, c'est dépister et enrayer, dès son début, un des défauts physiques d'où proviennent si souvent les maladies graves.

Elle engraisait toujours

NORMALE MAINTENANT

"J'engraisais très rapidement", écrit une femme mariée, "et je souffrais de constipation. Il y a 3 mois, une amie me conseilla de prendre une cuiller à thé de Sels Kruschen dans l'eau chaude tous les matins. J'y ai toujours été fidèle depuis, bien que je sois devenue normale depuis plusieurs semaines. Je pèse 126 livres. Je n'ai jamais été mieux de ma vie. Je vais continuer à prendre Kruschen. Plusieurs de mes amies ont remarqué que j'étais plus svelte et que j'avais bonne apparence. Je leur ai dit mon secret, et elles font la même chose que moi." — (Mme) D. H.

Le surplus de graisse provient souvent de ce que le système est chargé de déchets non éliminés, tout comme une fournaise que les cendres et la saie étouffent. Ces déchets s'accumulent et forment le tissu gras. Les six sels de Kruschen aident aux organes internes à expulser chaque jour les déchets et poisons qui s'accumulent dans le système. Ensuite, petit à petit, cette graisse disparaît — lentement, il est vrai — mais sûrement. On se sent merveilleusement bien portant, jeune et énergique — mieux même que jamais!

NOUVELLES D'AUTREFOIS

Nous lisons dans "L'Avenir du Nord", à pareille époque.

IL Y A 30 ANS

Faute d'accommodation de la part du Chemin de fer C. P. R., les grands propriétaires de Scieries du Nord songent à abandonner la région, ce qui serait un désastre pour nous.

Le club Saint-Antoine vient de faire une belle innovation: les dames seraient désormais admises à s'y inscrire.

Le Conseil Municipal, à sa prochaine séance, passera les résolutions nécessaires pour hâter l'érection d'un monument à Mgr Labelle en notre ville.

IL Y A 25 ANS

M. Joseph Labelle, père de notre concitoyen, M. J.-H.-A. Labelle, vient de mourir à Montréal d'un accident de tramway.

La ville a été plongée dans les ténébreux, pendant plusieurs nuits consécutives, à la suite d'un accident survenu aux générateurs de l'usine municipale.

M. le sénateur Legris a été condamné à \$1000 de dommages en faveur de l'honorable Parent, à la suite de propos diffamatoires qu'il a tenus au cours d'une assemblée, à Sainte-Thérèse, en 1904.

IL Y A 20 ANS

La première neige est tombée le 14 novembre et, depuis, les paroisses du Nord ont leurs chemins d'hiver.

M. Alphonse Blondin a été nommé garde-forestier pour les comtés d'Argenteuil, Montcalm et Terrebonne.

La guerre des Balkans reste mystérieuse et incompréhensible. Les nouvelles transmises manquent de sincérité.

L'honorable M. Coderre sort victorieux de l'élection d'Hochebourg.

IL Y A 15 ANS

M. Jules-Edouard Prévost, libéral, est élu par acclamation député du comté de Terrebonne aux Communes.

Doze autres candidats libéraux sont également déclarés élus à l'appel nominal.

Une succursale des Chevaliers de Colomb a été fondée à Saint-Jérôme. Déjà trente membres en font partie.

À Montréal, à l'âge de 79 ans, est décédée dame Philomène Gratton, épouse de feu Claude Melançon, négociant et fondateur conjoint de la Banque d'Hochebourg. Madame Melançon était la mère de Madame J.-E. Parent.

IL Y A 10 ANS

En Angleterre, l'étoile de Lloyd George pâlit. M. Bonar Law semble devoir tenir les rênes de la politique anglaise pour une période indéfinie.

Les funérailles de M. Ephrem Lauzon ont eu lieu au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

L'honorable Fielding accompagné de M. Ernest Lapointe vient de jeter les bases d'un traité de commerce avec la France.

Le maire de la paroisse de Sainte-Agathe, dans une lettre circulaire, demande à tous les maires du comté de coopérer à la conservation de la traite rouge, richesse de nos lacs.

IL Y A 5 ANS

L'Association des Zouaves de

Saint-Jérôme a élu ses officiers: M. Octave Lauzon, président, M. Ovide Gareau, vice-président, et M. Émile Lauzon, secrétaire-trésorier.

Le 21 novembre, à Saint-Jérôme, est décédée madame Wilfrid Martine (née Herméline Deschambault).

Le cabinet de Québec a nommé l'honorable juge Gustave Perrault juge-en-chef de la Cour des Sessions de la Paix.

SAINT-JOVITE

Le neige semble être un obstacle aux longs voyages, mais il faut savoir la braver car ses épais flocons blancs n'ont rien pour nous effrayer. Aussi, malgré la tempête de samedi dernier, MM. A. Bussières, Dr F. Leveau et R. Allie partaient pour Montréal. Le voyage fut des plus satisfaisants et le retour s'effectua dans les plus heureuses conditions. Nous leur offrons nos sincères félicitations.

Nous souhaitons la bienvenue à M. Vincent, de Saint-Hyacinthe, remplaçant M. Gérard Harkins actuellement en vacances.

Mlle Germaine Touchette, de St-Augustin, est l'invitée de sa tante Mme P. Robert.

La chance n'est pas pour tous. Cependant elle favorisera M. Albert Robert qui est l'aubaine de tuer un superbe chevreuil dans sa dernière randonnée de chasse.

SHAWBRIDGE

M. et Mme Henri Renaud font part à leurs parents et amis de la naissance de leur fille, baptisée Marie-Denise-Paulette. Parrain et marraine, M. Paul Renaud et Mlle Yvette Renaud. Porteuse, Mme H. Renaud.

Mlle Alice Girard, de Montréal, est maintenant de retour dans sa famille pour y passer l'hiver.

L'ASCENSION

M. Odessa Bélanger, de Montréal Est, a tué un superbe chevreuil pesant 260 livres; et M. Nap. Langeleur, de Montréal, a abattu un bel orignal.

Ces jours derniers, un incendie a détruit le restaurant et la maison privée de M. L. M. Major.

MM. E. Castonguay et O. Bastien, de Montréal, étaient de passage à l'hôtel Delisle.

L'ANNONCIATION

Mlles Simone Pharand et Maria Pharand et M. Lucien Marois ont passé quelques jours à Montréal.

Mlle Marguerite Gervais nous revient après quelques semaines d'absence à Montréal.

M. et Mme Erminie Lefebvre sont allés à Montréal pour quelques jours.

M. l'abbé Cousineau, vicaire a passé une semaine chez ses parents à Cartierville.

Dimanche dernier, Mlle Emilia Lefebvre, de Saint-Jérôme, était chez ses parents.

M. P. Pouliot, de Montréal, était de passage ces jours derniers chez M. Marois.

M. et Mme Eugène Lefebvre et leurs enfants Régiane et Rejan, de Grenville, ont passé la fin de semaine à l'Annonciation.

MM. Côme Robidoux et Arthur Paquette sont allés à Montréal ces jours derniers.

M. et Mme Gérard Amplement



LES BEBES EN SANTE

doivent avoir une peau saine

La Gelée de Pétrôle "Vaseline" vous aide à leur assurer ce trésor. Les mamans ne doivent pas craindre de l'employer généreusement, même sur la peau des tout jeunes bébés, car elle est absolument pure. Empêche les gerçures, les irritations et affections squameuses du cuir chevelu. Libère les embarras du nez. Ayez-en toujours sous la main pour l'employer comme lubrifiant ou émollient, sans besoin.

Refusez les contrefaçons. Exigez le produit authentique. Voyez la marque déposée "Vaseline" sur chaque tube ou pot que vous achetez. En vente dans toutes les pharmacies.

Vaseline

Fabriquée dans Québec par la CHESEBROUGH Mfg. Co., Cons'd. ave. Chabot, Montréal

sont allés à Maniwaki, chez M. le notaire et Mme Léon Raymond.

Mlle Cécile Lefebvre est chez son frère Eugène, à Grenville.

SAINTE-MARGUERITE

LAC MASSON

De passage: M. Paul Gauthier, Mlle Juliette Quesnel, de Montréal, en visite chez M. Jean McGuire.

En visite à l'hôtel Belmont: M. et Mme Hornisdas Monette, M. et Mme Jules Piché, Mlles Thérèse et Cécile Monette, MM. Albert Lecoate, Ange-Alb. Piché, Roland Monette et Guy Piché, de Sainte-Agathe.

De passage à Montréal pour affaires, Mme Ernest Gauthier, M. Adolphe Lamoureux et Henri Gauthier.

Il se fait de très belles chasses au Lac Masson. Dans l'espace de trois jours il s'est tué trois beaux

chevreuils. Nos félicitations à MM. Roch et Roland Gauthier, Jean et Raoul McGuire.

Mlle Henriette Gauthier est de retour dans sa famille après quelque temps passé à Montréal.

Pour les Rhumes

"J'ai toujours recours aux TABLETTES BABY'S OWN pour casser les rhumes de mon bébé," écrit Mme Wilbert Colquhoun, de Sturgeon Falls, Ont. "Quand je constate qu'un rhume est sur le point de se déclarer, j'ai recours aux TABLETTES BABY'S OWN" écrit Mme Robert Greenhorn, de Phillipsville, Ont. Partout, les mamans sont unanimes à reconnaître les excellents résultats produits par les TABLETTES BABY'S OWN dans le traitement des rhumes, troubles de dentition, fièvre simple, maux d'estomac, coliques, constipation et troubles digestifs chez les enfants. 25 sous le paquet chez votre pharmacien. Plus de 1,250,000 paquets vendus en 1931.

TABLETTES BABY'S OWN

du Dr. Williams



Au temps de Noël et du Jour de l'An l'amitié a mille occasions de se manifester

L'envoi d'une

Jolie Carte de Souhaits

est une manière élégante de se rappeler au souvenir de ses amis.

Nous avons un très beau choix de ces Cartes et nous vous invitons à donner votre commande au plus tôt.

IMPRIMERIE DE L'AVENIR DU NORD

PHARMACIE

OSCAR LANDRY

Tél. 461 & 490 :: 341, St-Georges

Voisin du Marché

Du 28 Octobre au 28 Décembre

Concours de Poupées

Demandez circulaire de renseignements.

Pharmacie Oscar Landry

La mieux assortie du district

341, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme

Le Brûleur à Huile... LION

vous assure un chauffage des plus économiques et des plus modernes. Elimine l'ennui des cendres et de la poussière. GENRES pour POELES et FOURNAISES Contrôle automatique. Sans odeur.

Radios à prix d'occasion

AUTOMOBILES et CAMIONS neufs et usagés aussi à prix d'occasion

JOS. GAUTHIER

Salon 66 92-210, rue Saint-Georges Résidence 121 SAINT-JEROME, Qué.

Qualité Service Satisfaction garantie

Magasin Indépendant Victoria

O. Massé Frères

BOUCHERS et EPICIERS

Sainte-Agathe des Monts

Au comptant seulement

MELASSE	Le gallon	49c	BISCUITS assorties, boîte	1 lb. Pour	30c
BISCUITS ASSORTIS	3 lbs pour	25c	SAUMON en boîte	3 pour	29c
GRAISSE PURE seaux	de bois 20 lbs pour	2.29	FEVES BLANCHES	10 pour	29c
TOMATES grosses boîtes	3 pour	25c	PETITS POIS à soupe	10 pour	29c
BLE D'INDE	3 pour	25c	RIZ B	10 pour	39c
POIS No. 4	3 pour	25c	Bon THE NOIR ou VERT	3 pour	99c
ANANAS TRANCHEES	2 pour	29c	CAFE Victo. la frais moulu	Pour	46c
VERMICELLE, MACARONI	16 oz. 3 pour	23c	Nous avons un assortiment de beau	BOEUF DE L'OUEST au quartier	5c A 8c
ALLUMETTES	3 pour	24c	Beau jeune COGHON	Le cent	7.00

AVIS TRES IMPORTANT

Nos Chers Amis et Clients Depuis bientôt 1 an vous recevez le journal "L'Avenir du Nord" gratuitement mais à nos propres frais — ces abonnements sont terminés le 1er novembre 1932. Nous supposons que vous avez apprécié ce journal, et que vous avez pris avantage des annonces, surtout celles que nous faisons paraître chaque semaine depuis 1 an.

Maintenant nous avons une petite faveur compensation à vous demander pour renouveler votre abonnement. Achetez pour \$10.00 au comptant à notre magasin et nous vous donnerons votre reçu d'abonnement pour 6 mois à compter du 1er novembre 1932.

Il est entendu qu'un seul abonnement sera donné à chaque famille. Dites-le à vos amis et connaissances. Tous sont admis à recevoir un abonnement pourvu qu'ils viennent à notre magasin et achètent pour \$10.00 au comptant.

En faisant vos achats des Fêtes à notre magasin, il vous sera facile de remplir cette condition.

POUR DU COMPTANT SEULEMENT

EN MARGE DE LA SAINTE-CATHERINE

— Je suis convaincue que votre article de la semaine prochaine traitera des vieilles filles, me disait l'autre soir une bonne Jérôme qui porte avec toute une vigueur d'adolescent pas moins d'une quarantaine d'années.

— Et sur quoi vous basez-vous pour prétendre qu'il me faille nécessairement parler des vieilles filles ? Tiens, je parie que vous voulez que j'en parle ! Ça vous ferait plaisir ?

— Je n'y tiens pas. Vous n'ignorez pas que j'ai refusé l'amour parce que je n'avais pas confiance en les charmantes paroles des gens de votre sexe. Mais je suis positive que vous ferez un article sur les vieilles filles. Tâchez donc de pas trop molester ces pauvres recluses. Et puis, si au moins vous vous écriez quelque chose sur la vie de sainte Catherine, si vous nous disiez ce qu'elle fut, enfin des faits de son existence, l'article me plairait davantage. Je n'aurais pas non plus ce désagrément de me faire taquiner par quelque galand coquin.

— Je la quittai en souriant largement, et je revins à mon travail. Je me dois de l'avouer: pour une première fois depuis bien longtemps, j'ai ouvert un magnifique volume qui traite de la vie des saints. La vie de sainte Catherine est des plus intéressantes, mais il existe une légende écrite jadis par un écrivain de renom et qui raconte beaucoup de menus détails sur la vie de cette sainte qui mourut un vendredi, le 25 décembre, et qui, en ne sait trop comment, est devenue la patronne des vieilles filles, après avoir été la gardienne des jeunes filles au moyen-âge et, plus tard, la sainte par excellence des orateurs et des philosophes. Ce changement, ces nomina-

tions successives à des postes différents regardent le Père Cécile, et je suis porté à croire qu'on fait un peu de poétique même dans le saint paradis.

I

Catherine était la fille d'un roi et d'une reine, à Alexandrie. Toute jeune, elle devint savante dans les sciences et les textes antiques, et maniait — ce qui était bien considéré à cette époque — le fusil avec beaucoup de dextérité. Sa beauté n'avait pas d'égale à cent lieues à la ronde, et les barons du pays se démenaient beaucoup à gagner son cœur. Mais elle refusait sans cesse leurs instances, désignant un époux qui fut sage, beau, riche. Or, une nuit, dans un songe, elle vit la Sainte Vierge et Jésus. Elle en fut éblouie et Marie lui demanda si elle voulait de son fils comme époux. La réponse ne se fit pas attendre. « Renonce à l'idolâtrie: c'est la condition que je pose ». Elle se fit donc baptiser. L'après, d'après la légende, que quelques jours plus tard, Jésus vint, entouré de milliers d'anges, lui présenter un anneau. Alors, elle comprit qu'elle était l'épouse spirituelle du Christ et qu'elle devait pour lui, lutter et étendre son règne.

Maxence gouvernait Rome à cette époque. L'idolâtrie devenait la religion de tous, et les chrétiens qui ne voulaient pas adorer les idoles d'or érigées sur les places publiques étaient décapités ou dévorés par les fauves. Elle alla trouver Maxence, lui reprocha sa conduite avec vigueur et parla si bien que l'empereur fut étonné de son savoir et de sa science. Stupéfait de sa beauté, il la fit conduire à son palais et, comme il ne voulait pas la faire mourir, il ordonna que les cinquante sages de la nation fussent délégués pour éprouver sa science. Elle les tint en échec pendant plus de trois heures, les confondant tour à tour, expliquant avec une subtilité extraordinaire les textes les plus arides, si bien que les cinquante savants décidèrent à l'unanimité d'embrasser la véritable religion. Maxence, furieux, les condamna tous à mort.

Catherine fut alors menée devant les idoles et refusa de les adorer. To les ne p oases et toutes les menaces la laissèrent indifférente. Fouettée jusqu'au sang, on la jeta en prison. Le lendemain matin, l'impératrice qui, pendant la nuit avait en un songe, se rendit à la prison de la jeune fille et la trouva souriante. Des anges passaient sur sa tête et lui offraient de la nourriture. L'impératrice déclara à son mari qu'elle se ferait chrétienne. Obéissant à sa haute et, éraignant les reproches des juges, il condamna sa femme à mort. Elle eut la tête tranchée et son corps fut jeté au chien. Catherine à son tour partit devant le bourreau. Des voix se faisaient entendre dans le firmament. Les spectateurs en furent étonnés. Elle commanda au bourreau de faire son travail. On lui trancha la tête et, fait étonnant, il coula du lait au lieu de sang.

La jeune vierge avait dix-huit ans. L'Eglise la donna comme patronne aux orateurs et aux philosophes. Plus tard, elle devenait la patronne des jeunes filles, particulièrement des servantes. On se demande comment depuis, sainte Catherine est devenue la gardienne des vieilles filles. Toutes les vieilles filles prient-elles sainte Catherine ? Les unes, probablement pour trouver l'élu de leur cœur. Les autres, pour ne jamais rencontrer le diable d'homme qui les rendrait malheureuses. Et, chose curieuse, toutes les personnes de cette profession sont hargneuses, déplaissantes souvent, bavardes la plupart du temps. On dirait qu'elles ont contre la vie une petite pointe de méchanceté. Elles ont méprisé l'amour, jadis: l'amour a passé sa route et n'est pas revenu. Et puis, tristement quelquefois, elles regardent dans le passé ce sentier fleuri parcouru jadis, et où, une à une, se faient aujourd'hui les fleurs de la jeunesse sous le vent de l'automne tout proche. Pourquoi regretter ? Les jeunes filles qui cherchent à se marier, qui y pensent et le jour et la nuit, ne ressemblent-elles pas aux poissons qui jettent devant la nasse du pêcheur ? Cette comparaison d'un auteur est fort juste. Et la suite. Toutes se pressent pour y entrer, tandis que les malheureuses que la nasse retient font de vains efforts pour en sortir. Et vous vous plaindriez ? Et vous maudiriez encore la vie, vous que j'ai rencontrée l'autre soir, quand Dieu, en vous refusant l'amour, vous a donné le bonheur ? Je badine: le mariage est le secret du bonheur. Mais combien fragile est-il, et que de précautions ne faut-il pas prendre pour le garder ? Il est un point essentiel: il faut savoir aimer.

II

Je me demande souvent, et je pose cette question, à la veille de la fête de la Sainte-Catherine: « Y a-t-il encore des vieilles filles ? » Je me souviens avoir dans ma vie rencontré une véritable vieille fille. J'avais douze ans, vous voyez que ce n'est pas d'hier. Elle était si maigre qu'on voyait à travers. Bigote à l'excès, elle promenait tous les matins sa dévotion à l'église, affichant pour un rien d'énormes scrupules, ce qui ne l'empêchait guère de manier tout le jour, et avec quelle aisance ? la médiancée et la calomnie. Elle portait une robe si longue qu'elle traînait par terre. Si vous aviez entendu ses dissertations sur les robes courtes ! Toutes les jeunes filles qui en portaient se voyaient condamnées par elle au feu

éternel. Elle déclarait avec une dignité mystique que cette mode provoquerait chez l'homme « vilain par nature, le réveil de ses trop brûlants désirs ». Il faut avouer qu'elle détestait les hommes tout autant qu'elle abhorrait Satan, et que les hommes, de leur côté, ne louaient jamais vers les charmes de Mademoiselle Nitouche. Pour dérober aux yeux profanes la blancheur de son cou, elle avait tenu à le « renchâsser » dans un formidable carcan d'étoffe épaisse. Vous voyez d'ici l'effet. Un loustic avait bien raison de dire que c'était la pudeur en garison.

Les vieilles filles de ce calibre n'existent plus de nos jours. Et s'il reste encore des vieilles filles, je suis d'avis qu'elles ont encore un peu d'amour... pour la mode. Les robes courtes ont ceci de bon qu'elles ont le secret de rajeunir les dames. N'étant pas scrupuleuses, j'adore les robes courtes, pourvu, bien compris, qu'elles ne soient pas trop courtes. « Il ne faut pas haïr ce que le bon Dieu a fait de beau », me disait l'autre jour un vieillard pour qui la mode des robes courtes est une merveille de bon goût. Puis les dixirs des pharmaciens ont le secret de faire disparaître ou de retarder les rides, ces vilains pré-urteurs de la vieillesse. Ainsi, la femme peut plus facilement dérober son âge. Ninon de Lenclos qui connut des heures de célébrité disait: « Quand les femmes ont passé trente ans, la première chose qu'elles oublient, c'est leur âge; quand elles sont parvenues à quarante, elles en perdent entièrement le souvenir. » Petits mensonges qui ne font de mal à personne et qui font sourire le Bon Dieu.

Mais il n'y a plus de vieilles filles. Dans ce siècle, l'argent est si dur à gagner et si facile à dépenser, le luxe établit un royaume même sur les plus pauvres, le chômage est si à craindre. De ce fait, beaucoup de mariages sont retardés. Autrefois, se marier était une bagatelle. On se contentait d'un petit logis et du strict nécessaire. Au lendemain de leurs noces, les époux comptaient leur fortune qui se résuait à quelques dollars. Cent dollars dans le temps vous mettaient en dette parmi les hommes riches. Il serait téméraire de contracter mariage, de nos jours, sans avoir quelques économies, une position assurée. Alors, on se marie à un âge plus raisonnable, ce qui a comme bon effet de mieux faire réfléchir les fiancés qui aveuglément se jettent dans le mariage.

Jusqu'à quarante ans, on demeure jeune fille. On devient vieille demoiselle à soixante. A quatre-vingt, on est véritablement vieille fille. Tout dernièrement, dans un bon village des Etats-Unis — c'est américain — une vieille fille de quatre-vingt-quinze ans épousait un petit vieux de cent-deux ans. L'amour est aveugle. Qui de ses traits n'a pas été la victime ? Mais, tout près de la tombe, il me semble que l'amour doit perdre un peu de sa saveur qui est celle de la jeunesse.

III

Ce sera vendredi la Sainte-Catherine. Les enfants s'en réjouissent depuis longtemps, et toutes les mamans ou les grandes sœurs devront, ce soir-là, se rendre à la tradition qui veut qu'on mange de la tire. Quant à moi, je viens de recevoir une invitation fort heureuse. Une demoiselle de trente-trois ans qui, l'an prochain à pareille date, la fête de la Sainte-Catherine, sera l'âme d'un foyer, a défecté et de coiffer pour une dernière fois de célébrer avec beaucoup de joie le fameux bonnet de vieille fille.

Il y aura danse. Ceci sera certes très intéressant. Des vieilles danses canadiennes, des « sets » énervants, aux accords d'un violon ou d'un accordéon ! Des chansons du terroir, des histoires de chez nous, dans une maisonnette de campagne sise dans un roncain lointain où seul le « berlot » pourra nous conduire sur la neige durcie ! Puis, la bonne tire qu'on mange dès que sur la neige elle s'est congelée ! Puis, une demoiselle pour qui nous désirerons le bonheur, que nous taquinerons un peu, à qui nous souhaiterons, c'est sûr, beaucoup de bébés aussi jolis que leur mère ! Il y a longtemps que je n'ai pas assisté à une bonne veillée de chez nous. En avant ! Laissons pour un moment les sonets, les traças, l'énervement des villes: dans les quadrilles, retrouvons la gaieté qui animait les réunions d'autan.

Ne vous faites pas de chagrin, mesdemoiselles. Si une coiffe plus Sainte-Catherine de nos jours. C'est passé de mode, comme les robes en ballon ou les hautes bottines. Et je suis bien assuré que par delà le firmament, sainte Catherine se moque bien de ses protégées de la terre. Morte à dix-huit ans, croyez-vous qu'une vieille fille puisse l'intéresser ? Je crois plutôt que c'est elle qui a permis que, cette année, la neige tombe en abondance pour tromper le proverbe qui semblait vouloir se fonder « que les hivers d'autan ne reviennent plus ». Et puis, si vous voulez absolument vous marier, mesdemoiselles, pourquoi prier sainte Catherine ? Pourrait-elle vous conseiller, elle qui refusa avec tant d'instances toutes les belles propositions des galants du royaume de son père...

CELIBER

22 novembre, 1932.



VOUS ETES HEUREUX QUAND VOUS ETES BIEN PORTANT.

Les jours heureux sont ceux où vous êtes en bonne santé. Pourquoi ne pas ajouter à ces jours ensoleillés ?

La constipation et la mauvaise santé vont de pair. Guérissez-vous de la constipation ordinaire en mangeant une délicieuse céréale.

Les expériences démontrent que le ALL-BRAN fournit la « masse » qui aide au fonctionnement des intestins et la Vitamine B qui les tonifie. Il contient aussi deux fois autant de fer qu'un poids égal de foie de bœuf. La « masse » du ALL-BRAN est semblable à celle des légumes à feuilles. Et combien meilleure que les pilules et les drogues — trop souvent malfaisantes.

Deux cuillerées par jour sont ordinairement suffisantes.

Si vous n'êtes pas soulagé, voyez votre médecin.

Chez tous les épiciers. En paquets rouges et verts. Préparé par Kellogg, à London, Ontario.

— De tous les biens de ce monde, ou que nous considérons comme tels, la gloire est celui qui se paye le plus cher.

HUBERDEAU

— Mme Miller, de Nominique, est en visite au presbytère de l'Orphelinat, l'hôte de Mlle Brousseau, sœur de M. l'aumônier.

— M. Adélard Fournier, maire, a passé quelques jours à Lachute, dernièrement, où il s'est porté acquéreur de la boulangerie de M. Fillion.

— M. Téléphore Pilon, M. et Mme Antoine Pilon, étaient en promenade au presbytère, ces jours derniers, les hôtes de M. le curé.

— La saison de la chasse bat son plein de ce temps-ci. C'est à qui aurait son chevreuil ou son couple de perdris.

— Nous sommes en hiver pour tout de bon. Un pied de neige recouvre le sol, les voitures à chevaux ont supplanté les automobiles.

— M. Rolland Fortier a été engagé comme secrétaire du conseil municipal, il remplace M. Emile Sarrazin.

SAINTE-FAUSTIN

— Nous avons le regret d'annoncer que M. Noël Legault, ex-entrepreneur cantonnier du Pacifique Canadien, depuis quelques années à sa retraite, est décédé à l'âge de 73 ans, dimanche le 20 novembre, entouré de son épouse, de ses enfants et petit-enfants et de nombreux amis.

Ses funérailles eurent lieu mardi le 22 au milieu d'une affluence considérable.

Nos sympathies à la famille Legault.

— M. le Dr Ruel est revenu d'une courte visite à Montréal et Trois-Rivières.

— Le feu a détruit l'hôtellerie Lakeview Rest, sise sur le côté nord du Lac Carré, dans la nuit du 16 novembre. Le propriétaire, M. S. E. Snell, et sa femme réussissent à se sauver avec quelques vêtements seulement. C'est une grande perte pour notre localité, car c'était une pension très appréciée.

— A une assemblée de l'Association Sportive de Saint-Faustin les officiers suivants ont été élus:

Président honoraire: M. le curé R. Pavin, vice-présidents honoraires, MM. H. Gareau, Alf. Brazé; président, M. Ernest Malboeuf; vice-président, M. Alexis René; directeurs: MM. Denis Legault, Joseph Poirier, Hector Latreille, Albert Desjardins, Willie Fleury; secrétaire-trésorier: M. Clément Demers.

Le contrat pour l'entretien de la patinoire a été accordé à M. Phillip Levert.

Le club de guret, malgré la perte des Frères Duro qui seront absents cet hiver, semble être plus fort que l'an dernier. La semaine prochaine nous donnerons quelques détails sur l'équipe. Le règlement professionnel sera suivi, cette année, contrairement à l'an dernier. Avec l'encouragement de tous, la patinoire et le club de guret se maintiendront de façon à procurer un agrément et sain passe-temps à notre population.

— M. Achille David, de Montréal, est de passage à Saint-Faustin, en visite chez son père.

Magasin Indépendant Victoria Henri Gareau

St-Faustin Station

FOUR DU COMPTANT

Spéciaux du 28 novembre au 3 décembre

SUCRE GRANULE 100 lbs pour	4.80	FROMAGE DOUX Canadien	16c
SUCRE GRANULE 10 lbs pour	49c	FLEUR A PAIN 1ère qualité 3 étoiles (sacs jute)	2.00
BEURRE DE BEURRERIE La lb.	25c	GRU BLANC 1ère qualité	1.20
TAPIOCA 2 lbs pour	15c	GRU ROUGE	95c
PECHES Victoria Pour	21c	SON	90c
ANANAS TRANCHEES Pour	10c	AVOINE LOCALE	1.10
THE NOIR ou VERT Victoria Pour	49c	AVOINE DE L'OUEST	1.15
Bon THE NOIR Spécial	29c	MOULEE pour les volailles: sacs 100 lbs	2.75
Bon THE VERT Japon Pour	39c	SACS 25 lbs	80c
CAFE Victoria Pour	45c	Prix spécial pour les GROSSES CLAQUES dans les grands 10-11-12 seulement. Très spécial la paire	1.50
CAFE Cadet en fèves Pour	29c	COUVERTES A CHEVAUX. Réduction de 20% sur le prix régulier.	
GRAISSE PURE Seaux 20 lbs Pour	2.45	Balance de stock de CAPOTS pour HOMMES ou GARÇONS. Tant qu'il y en aura.	5.00
Blocs de 2 lbs Pour	25c		
PATES ALIMENTAIRES Boîtes 20 lbs Pour	1.00		
MACARONI, SPAGHETTI, VERMICELLE.			

REGARDEZI MAGIQUE!



POINT DE GRUMEAUX NE COULE JAMAIS JAMAIS TROP EPAISI TOUJOURS D'UN DOUX CREMEUX!

UNE GARNITURE POUR TARTE AU CITRON FAITE SANS CUISSON!

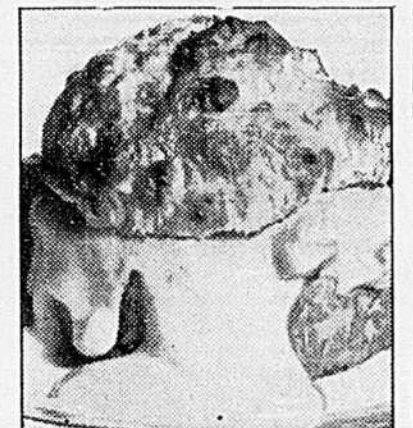
Plus de l'ancienne méthode à la fécule de maïs, cuite au bain-marie. Voici une garniture de tarte au citron épaisse à froid, dans la bassine. Et c'est délicieux! Cette garniture, genre frangipane, fera louanger vos tartes au citron!

TARTE AU CITRON "MAGIE" 1 1/2 tasse (1 boîte) Lait Condensé Sucre Eagle. 1/2 tasse jus de citron. Zeste d'un citron râpé, ou 1/4 cuill. à thé essence de citron. 2 jaunes d'œufs. Croule cuit. Amalgamez le Lait Condensé Sucre Eagle, le jus de citron, le zeste de citron râpé (ou l'essence) et les jaunes d'œufs. Versez dans la croule de tarte cuite. Couvrez d'une meringue préparée avec deux blancs battus neige, auxquels vous ajouterez deux cuill. à soupe de sucre granulé. Faites brunir à four modéré (350°). Refroidissez avant de servir.

EVITEZ TOUTE ERREUR—Assurez-vous que vous employez le lait approprié à cette recette: le Lait Condensé Sucre Eagle. Le Lait Evaporé, excellent dans de nombreux mets, ne s'adapte pas à la préparation de cette recette "Magie".

LAIT MARQUE EAGLE SUCRE CONDENSE

The Borden Co., Limited, 115 George St., Toronto. Messieurs: Veuillez m'expédier un exemplaire, gratis du livre de recettes "La Magie Culinaire".



"SHORTCAKE" AU POULET

2 tasses farine à pâtisserie (ou 1 3/4 tasses farine à pain) 3c. à thé Poudre à Pâte "Magic" 1/2 c. à thé sel 4 c. à soupe shortening 1 œuf

Tamisez les ingrédients secs; ajoutez le shortening et mélangez-le bien avec une fourchette d'acier; ajoutez l'œuf battu et suffisamment d'eau pour faire une pâte molle. Abaissez au rouleau ou à la main sur planche enfarinée. Découpez avec un grand emporte-pièce enfariné ou remplissez à moitié des moules à muffins graissés préalablement placés dans une lèchefrite graissée. Faites cuire à four chaud (475° F) pendant environ 12 minutes. Séparez en deux et beurrez lorsque encore chaud et garnissez de poulet en crème chaud. Suffisant pour 6 "shortcakes".

Essayez le tendre et léger "Shortcake" au Poulet de Miss Alice Moir



"J'emploie et recommande toujours la Poudre à Pâte "Magic", dit Miss Alice Moir, diététiste d'un grand hôtel-appartement de Montréal. "La "Magic" réunit, à un très haut degré, efficacité et économie, car elle donne toujours des résultats satisfaisants".

La majorité des diététistes et experts en art culinaire du Canada partagent en ceci l'opinion de Miss Moir et emploient la "Magic" exclusivement. Sur 4 ménagères canadiennes, 3 font la même chose, car elles trouvent que les résultats de la "Magic" sont invariablement meilleurs. Servez ce soir de ces délicieux "shortcakes" au poulet faits avec la Poudre à Pâte "Magic", tel que recommandé par Miss Moir. Tout le monde se réglera de leur saveur délicate.

LIVRE DE CUISINE GRATIS—Pour vos pâtisseries préparées à la maison, le nouveau Livre de Cuisine "Magic" vous fournira des douzaines d'appétissantes recettes. Demandez-le en écrivant à la Standard Brands Ltd., Fraser Ave. & Liberty St., Toronto, Ont.



Fabriquée au Canada



MAINTENANT A PRIX REDUITS!

GIN CANADIEN MELCHERS CROIX D'OR

10 oz.

Autrefois \$1.15

MAINTENANT \$1.00

TAXE COMPRISE

16 oz.

Autrefois \$2.70

MAINTENANT \$2.30

TAXE COMPRISE

40 oz.

Autrefois \$3.90

MAINTENANT \$3.30

TAXE COMPRISE

DE BEAUCOUP LE MEILLEUR, A AUCUN PRIX!

MELCHERS DISTILLERIES LIMITED, MONTREAL

CHRONIQUE

LE MAL DES AUTRES

Il n'est que d'aborder avec son cœur le mal des autres pour devenir, du coup, tout simplement humain, car c'est tout de suite atteindre à la bonté. Le mal des autres est multiple. Il est partout. Il nous entoure. Et s'il n'apparaît pas toujours à l'œil qui se pose indifféremment sur toutes choses, les yeux du cœur ne s'y trompent pas.

Que dire de la charité qui n'aît déjà été mille fois répétée? Il est étonnant, si peu elle est commune, d'avoir, pour en parler, à aborder le lieu commun. Et cependant il le faut bien. Si nous nous écoutons, la nature est ainsi faite que nous avons tôt fait de nous endormir du sommeil de l'égoïsme, — qui n'est rien autre que la paresse du cœur, — sommeil lourd, écrasant, animal, sans rêves et sans réconfort. Il importe de nous secouer et de réagir.

La pauvreté, la misère, la souffrance, nous les frôlons chaque jour. Une sensibilité saine les découvre. Elles ne sont ni dans les livres, ni au théâtre, ni à l'écran, mais bien dans la vraie vie, celle qui nous paraît si bête, si injuste, si monstrueuse parfois. C'est une vérité que nous nous attendrions souvent à spectacle de tristesses imaginaires, tandis que nous passons, aveugles, indifférents, à côté de choses souverainement pénibles, et qui ne nous arrachent même pas.

Je ne parle pas ici du drame muet qui se joue parfois dans les âmes et que le seul rideau d'un sourire nous dérober. Ce sera le rôle de l'amitié perspicace et douce de recevoir ou de forcer les confidences qui soulagent, de tendre la main solide d'une affection qui secourt et console. Un mot, s'il vient du cœur, un seul mot peut devenir toute une richesse, à la condition que ce soit l'amitié qui le dise.

Je veux plutôt parler des détresses physiques que l'hiver évoque, et qui sont la faim, le froid, le dénuement. Voilà bien autant de spectres dont nous avons la certitude qu'ils existent et qu'ils pénètrent dans plus d'un foyer, dès qu'une première neige vient envelopper de sa blancheur légère et trompeusement caressante les arêtes des pignons et des toits. Cette misère-là, nous savons qu'elle existe, et nous savons aussi que ce nous est un devoir de l'assister, même si nous ignorons à qui vont nommément nos offrandes.

Ne nous retranchons pas derrière le trop facile prétexte de "la crise" pour échapper à cette préoccupation du "mal des autres". Il est là c'est certain, et il ne dépend que de nous de l'atténuer. Nous ne sommes jamais si pauvres que nous ne puissions trouver plus pauvre que nous. A nous y attarder davantage, la charité nous apparaîtra plus ennobissante et surtout plus impérieuse.

Quelles que soient les difficultés de l'heure présente, il est indéniable que nos ressources, d'une manière générale, permettent encore le sport, le cinéma, le superflu. Nos salles de spectacles et nos stades recrutent chaque jour, malgré la dureté des temps, une clientèle relativement abondante. Et

je sais plus d'une table qui n'a jamais cessé d'être copieusement garnie.

La charité ne commence pas lorsque nous nous sommes tout accordé de jouissances et de bien-être. Il faut, pour qu'elle s'exerce, qu'elle s'alimente aux sources du renoncement. Et c'est à cela que nous ne pensons pas suffisamment. Le plaisir, la joie de donner, — car donner est une joie, — nous ne les connaissons jamais que dans la privation. Le poids de ce que l'on fait ne se pèse qu'à la balance du sacrifice. Ce que nous coûte, non pas en espèces sonnantes, mais en abnégation, mais en souffrances même — il faut bien que nous participions à la souffrance, nous aussi — telle est la seule valeur qui compte et par quoi nos actes acquerront quelques mérites.

Devant le superflu, quel qu'il soit, et même devant ce qui nous paraît parfois essentiel, arrêtons-nous à réfléchir. Que chaque famille s'augmente d'un membre toujours présent sans y être jamais, et qui serait "le Pauvre inconnu". Qu'il ait sa place à notre table, qu'il ait sa part dans nos achats, qu'il participe à nos plaisirs. Sa présence continue à nos côtés nous inspirera les gestes qui rendent meilleurs.

"Le Pauvre inconnu", si nous savons l'aider, si nous nous lui voyons un culte, si nous brûlons devant lui, qui ne s'éteindrait pas, la lampe de notre pensée, "le Pauvre inconnu", dis-je, nous redonnera en amitié ce qu'il aura reçu de nous en bonté. Avoir un ami, n'en avoir qu'un seul, c'est déjà être fort. Que "le Pauvre inconnu" soit celui-là. La charité, ainsi conçue, ne nous aura point affaiblis.

MARYSE

St-Jérôme, le 24 novembre 1932.

mauvais appétit?
Ne tardez pas! Ça veut dire que le système est "embarrassé". Il vous faut ENO tous les matins.

PRENEZ ENO'S FRUIT SALT

UNE BONNE MEMOIRE

—Tiens! un noeud dans votre mouchoir, pourquoi cela?

—C'est ma femme qui l'a fait afin que je n'oublie pas de mettre sa lettre à la poste.

—Et vous l'avez mise?

—Pas du tout, elle a oublié de me la remettre!

LES UNITES SANITAIRES ET L'HYGIENE

Nous regrettons d'avoir à mutiler, faute d'espace, l'intéressante causerie que le directeur médical de l'Unité Sanitaire du Comté de Terrebonne, le docteur Vézina, donnait, vendredi de la semaine dernière, devant les dames patronesses du dispensaire anti-tuberculeux de Saint-Jérôme. Madame Charles Lorrain présidait à cette conférence à laquelle assistaient plusieurs autres dames.

Nous résumons brièvement les remarques et les conseils du docteur Vézina. Nous aurons, espérons-nous, donné l'essentiel de ses observations. Elles sont d'utilité et d'application immédiates et il est bon de les répandre à profusion.

Tout le monde aujourd'hui, dit le docteur Vézina, semble admettre le grand principe suivant — "Il vaut mieux prévenir que guérir." — Ce proverbe est tellement populaire et a été appliqué dans de si nombreux domaines qu'il a presque perdu son sens réel pour n'être appliqué qu'au sens figuré. Citons quelques exemples pour illustrer ce fait. L'homme fait des économies dans le but de prévenir la misère. Il veut même aujourd'hui prévenir toutes sortes de catastrophes et prend en conséquence les mesures propres à parer aux pertes possibles. Ainsi, il assure sa vie au bénéfice de sa femme et de ses enfants, ce qui fait que beaucoup d'individus ont plus de valeur après leur mort que durant leur vie...

Et, chose singulière, l'homme laisserait à l'Etat, au gouvernement, le soin et la responsabilité d'assurer sa santé, celle de sa femme et de ses enfants? Non, beaucoup de gens comprennent maintenant qu'ils doivent directement assumer leur part de responsabilité.

Devant des faits concrets comme ceux que je viens de vous exposer, nous devons admettre, il me semble, non seulement l'utilité, mais bien plus, la nécessité d'un bureau de santé.

Le nombre des Unités Sanitaires s'est donc accru rapidement, au point que plus de la moitié de la population rurale peut maintenant bénéficier de ce système, grâce à la bonne volonté des autorités civiles et au réveil de l'esprit social qui s'est manifesté chez les têtes dirigeantes de la société.

Essayons maintenant de voir comment l'Unité Sanitaire assure votre santé et cherche à l'améliorer dans la mesure du possible. S'appuyant sur les connaissances médicales actuelles et sur les règlements d'hygiène, elle s'efforce de prévenir la maladie et de répandre abondamment les principes d'hygiène individuelle si utile à la conservation de l'organisme en bon état de fonctionnement.

Pour arriver à son objectif, notre organisation s'adresse à toutes les classes de la société et aux divers groupes de la population. Mais il est deux chemins qu'elle suit le plus souvent pour atteindre son but; ce sont ceux qui mènent au cœur de la mère et à l'intelligence toujours en éveil de l'enfant.

L'amour de la mère pour son enfant est parfois accompagné d'une sensibilité excessive qui nous empêche d'immuniser cet enfant, de le protéger contre la diphtérie. La fierté de la maman, légitime d'ailleurs, arrache souvent d'enfant trop tôt du foyer familial pour le lancer à l'école dès l'âge de 5 ans par exemple et compromet ainsi le développement de son intelligence par un exercice mental trop précoce. Enfin, la bonté proverbiale et maintes fois exagérée de nos mères peut aussi compromettre la santé de l'enfant par la tolérance et même l'encouragement de certaines habitudes contraires aux lois les plus élémentaires de l'hygiène.

Ce n'est pas à dire que ces écarts nous puissent décourager. Au contraire.

C'est pourquoi les infirmières visitatrices ont été introduites dans le Service Provincial d'Hygiène et que, en plus de leur diplôme d'hôpital, nous exigeons d'elles certaines aptitudes au service social que nous leur confions. Leur rôle est de nous gagner la coopération des mamans.

Quant au chemin qui conduit à l'intelligence de l'enfant il nous est largement ouvert. Nous devons l'utiliser dans toute la mesure de possible. L'attention que nous donnons à la mère nous fait atteindre du même coup 16% de la population totale de notre comté c'est-à-dire les enfants de 0 à 6 ans qui demeurent continuellement à la maison. Ajoutez à ceci les enfants d'âge scolaire, qui comprennent 22% de cette population totale, et vous saisissez l'importance d'une campagne intensive d'hygiène chez les enfants, qui atteignent au vrai près de 40% du chiffre global de la population.

Nous avons confiance dans l'avenir, mais il nous faut quelque chose de plus, il nous faut la coopération de la population entière. Il faut que celle-ci apprenne à utiliser largement les services que nous lui offrons.

Nous terminerons cette causerie par l'exposé de quelques faits d'ordre pratique.

Nos mères canadiennes aiment trop leurs enfants. Etudiez de près les coutumes qui existent dans la plupart de nos foyers canadiens et vous ne pourriez nier la chose. Que de temps la mère donne à des soins et des attentions pour le moins inutiles à son bébé. Il faut le bercer pour l'endormir; il faut lui ramasser sa suce chaque fois qu'elle tombe, serait-ce cin-

quante fois par jour. S'il pleure, on le promène, on le saute. Toutes ces habitudes n'ont peut-être pas, j'en conviens, une influence absolument néfaste sur la santé de l'enfant, mais elles contribuent à accroître inutilement la tâche déjà assez lourde de la mère. Ses moments de loisirs ne sont pas si nombreux qu'ils doivent être supprimés par autant d'inutiles démarches. D'ailleurs, l'enfant en santé dort presque tout le temps et une bonne hygiène et une diète convenable lui rendront sa tranquillité normale.

Danger pour le bébé de faire ses dents pendant les canicules. Quel déplorable préjugé! Combien il a accru le nombre de décès chez les nourrissons! Et voici pourquoi: si l'enfant a de la diarrhée pendant l'été et, naturellement, s'il est âgé de plus de 6 mois, l'on dit toujours que c'est parce qu'il perce des dents. Comme la dentition est une chose inévitable, l'on en conclut que la diarrhée est par là même inévitable. On attend et on lave des couches! Il est bon que vous puissiez à l'occasion contribuer à détruire ce lamentable préjugé. Le seul inconvénient de la dentition chez le nourrisson c'est une certaine irritabilité du bébé et parfois une légère diarrhée, mais de peu de durée.

Pour ce qui est des canicules, il est facile de comprendre que les chaleurs sont impropres à la bonne conservation de tout aliment, le lait comme les autres. Si le lait n'est pas produit dans des conditions rigoureuses de propreté, s'il n'est pas immédiatement refroidi après la traite et conservé à une basse température jusqu'à sa consommation, il devient un milieu de culture de nombreux microbes, plus ou moins offensifs les uns que les autres, et engendre les cas de gastro-entérite que l'on sait. Cependant, nous avons un excellent moyen de protection contre ce danger et c'est la pasteurisation du lait. Cette opération, bien pratiquée, est encore un des facteurs les plus efficaces de la lutte contre la mortalité infantile. Elle contribue de plus à protéger l'enfant contre la tuberculose d'origine bovine, responsable de presque tous les cas de tuberculose intestinale et cœcause chez les enfants.

Mais l'hygiène fait plus encore. Non seulement elle prévient la maladie et améliore la santé, mais en ce faisant elle prolonge la durée moyenne de la vie et rend ainsi un important service économique à la nation. D'après les statistiques et les actuelles des compagnies d'assurance, la durée moyenne de la vie est actuellement de 53 ans, alors qu'elle était limitée à 40 ans en 1849. Le Dr Dublin, statisticien de la compagnie d'assurance Metropolitan, nous démontre dans les termes suivants que nous pouvons faire plus encore: "Nous sommes loin d'avoir atteint la limite de la durée moyenne de la vie, avec les connaissances que nous possédons actuellement en médecine préventive et en hygiène. En prenant pour base de nos calculs les taux de mortalité que l'on relève dans certains pays et certaines parties du nôtre, il serait possible d'ajouter au moins 10 années à la durée moyenne de la vie tous les citoyens."

CONSEILS PRATIQUES

COMMENT FABRIQUER DE L'ENCRE VERTE. — Mélangez 100 grammes d'eau gommée, 20 de vert-de-gris et autant de safran; laissez fondre en remuant vous obtenez de l'encre verte.

POUR LES CARREAUX DE CUISINE. — Lavez les carreaux de cuisine avec de l'eau chaude et du savon noir; rincez avec de l'eau froide dans laquelle on met un quart de verre d'ammoniaque.

CONTRE LES ENGELURES. — Pour ne pas avoir d'engelures, il faut procéder comme suit: Tous les soirs, avant de vous coucher, lavez-vous les mains, avec de l'eau bien chaude, autant que vous la puissiez supporter; puis ayez du bon savon de Marseille, frottez-vous les mains avec ce savon et faites mousser abondamment, versez dans vos mains du bon vinaigre et continuez à frotter, savon et vinaigre, jusqu'à ce que tout soit résorbé. N'essuyez pas.

Au début vous éprouverez une cuisson légère. Après vous serez étonnés de la douceur, de la blancheur de vos mains, et surtout de leur résistance au froid, qualité appréciable!

CONSEILS DE BEAUTE

POUR AVOIR LE TEINT CLAIR. — Faites des ablutions à l'eau froide tous les matins et lotionnez-vous avec le mélange suivant: Alcoolat de mélisse, 50 gr.; essence de lavande, 5 gr.; essence de citron, 5 gr. Evitez les crèmes et les vaselines.

POUR LES PEAUX LUISANTES. — Quel cauchemar, pour une coquette, de posséder une peau luisante. Pour combattre ce désagrément, voici une recette, facile à confectionner et qui donne de bons résultats: Mélangez 30 grammes de cold-cream frais à 10 grammes d'acétate de zinc et 1 gramme d'essence de rose. Ce produit doit être appliqué sur la peau une demi-heure matin et soir.

— La vie est une rose: chaque pétale une illusion; chaque épine une réalité. A. de M.

La Plus Grande Valeur

Faites valoir votre argent. Achetez le gros paquet d'ALOUETTE à 10c. Joignez les milliers de fumeurs qui jouissent de ce populaire produit de la belle province de Québec.

10c

GROSSEUR ACTUELLE DU PAQUET

LE TABAC À PIPE

ALOUETTE

est le choix des connaisseurs

VENTRE AU FOUR

SOUPE AU RIZ ET AUX LEGUMES. — Couper en petits carrés 1 carotte, 1 poireau, 3 branches de céleri, mettre dans une marmite 2 c. de graisse de rôti ou de beurre, le faire fondre, y ajouter les légumes et les chauffer pendant 5 minutes sur le feu en les remuant avec la cuillère de bois, y verser alors 2 pintes d'eau chaude, une pincée de sel, et 4 c. à table de riz bien lavé. Faire bouillir pendant une heure. Ajouter poivre et sel et goûter avant de servir.

EPAULE DE MOUTON BRASEE AU HARILOTS. — 1/2 livre d'épau'e de mouton, haricots blancs, bouquet garni. Faites revenir votre épau'e de mouton dans du beurre,

mouillez avec une pinte d'eau chaude. Salez, poivrez. Ajoutez-y les haricots blancs trempés de la veille, un bouquet garni et laissez cuire au four pendant trois heures.

SALADE. — Coupez en rondelles trois oeufs durs, quatre grosses pommes de terre bouillies, du saucisson de Lyon ou d'Arles. Ajoutez à cela des anchois, du persil, des échalotes hachées. Assaisonnez d'huile, de vinaigre, de sel et de poivre.

COUPES DE FIGUES. — Réduisez des figues sèches en purée, mais sans les additionner de sucre. Laissez refroidir la purée, puis mettez en quelques cuillères dans des coupes à champagne ou des pots à crème. Remplissez les coupes avec une crème à la vanille très légère et relevée par un peu de rhum.

QUELQUES FAITS

AU SUJET DU MIEL

Au prix auquel on peut se le procurer aujourd'hui, le miel est meilleur marché que la plupart des autres denrées alimentaires ordinaires. C'est l'aliment le plus complet et le plus délicat que l'on puisse trouver; il contient une certaine quantité d'hydrates de carbone sous forme de sucre, de chaux, de fer, de magnésie et de potasse, et une certaine quantité de protéine; tous ces ingrédients sont nécessaires à l'organisme. Comme les sucres du miel sont déjà intervertis et directement assimilables, le miel fournit rapidement de l'énergie. Il peut être employé pour sucrer dans presque tous les cas où l'on se sert de sucre ou de sirops meilleur marché pour cela.

Cette Bière vous donne santé et agrément

Tous les êtres vivants ont besoin des ENZYMES

Le procédé de brassage Dow a été spécialement développé en vue d'obtenir toute la force des ENZYMES dans la Bière Dow Old Stock.

C'est ce qui fait que la Bière Dow Old Stock possède une réelle valeur nutritive et des propriétés reconstituantes, en outre de sa saveur délicieuse.

LA BELLE "DOW" — la santé même!

Bière **DOW** Old Stock



"Je leur téléphonerai de ne pas venir."

Depuis plusieurs semaines déjà, les Lemieux attendaient la date de cette soirée; leurs cousins, les Lacroix, venaient par auto passer une bonne soirée d'autrefois.

Et cependant, Alice, malgré toute sa détermination avait peine à se tenir debout. Elle eût mieux fait de s'aliter.

"Rassure-toi", dit Henri, "ils ne sont pas encore partis; je vais leur téléphoner immédiatement et les prier de remettre leur visite à la semaine prochaine".

Le service de longue distance, dans les cas d'urgence ou comme partie de la routine quotidienne est d'usage facile, rapide et sûr.



Les taux réduits du soir pour les appels entre postes commencent à 7 p.m. Les taux encore plus bas de la nuit, à 8.30 p.m.

JUGEMENT IMPORTANT

Saint-Jérôme, 8 novembre 1932. No. 366. LA VILLE DE SAINT-JEROME, Plaignante vs HARRY SCHWISBERG, Prévenu

La cour, après avoir entendu les parties par leur procureur respectif, examiné la procédure, les pièces produites, et sur le tout débatté: — Attendu que la ville de Saint-Jérôme, par son constable Adrien Joly, a logé le 25 mai 1932, une plainte devant la Cour du Recorder, contre le dit Harry Schwisberg, reprochant en substance à ce dernier d'avoir enfreint le paragraphe 103 A, du règlement No. 195 N. S., tel qu'ajouté au susdit règlement, par le paragraphe 22, article 2 du règlement No. 220 N. S., en vendant des pâtisseries ou offrant en vente au détail, des pâtisseries dans la Ville de Saint-Jérôme, le 22 mai 1932, entre 9 et 10 heures de l'avant-midi; — Attendu que le prévenu a plaidé non coupable à la dite accusation, et que Mmes Campbell, McMaster, Couture, Kerry et Bruncau, avocats de Montréal, ont comparu pour lui; — Attendu que le prévenu dament représenté le 15 juin 1932, à une séance de cour spécialement convoquée pour entendre cette cause, a demandé la remise de la cause afin de permettre à Me McMaster, qui était en vacances, de pouvoir venir plaider cette cause lui-même; — Attendu que là et alors, l'accusé et son avocat ont fait une déclaration qui a été enregistrée par le greffier et notée à l'endos du bref de sommation, de la manière suivante: — "15 juin, en cour, l'intimé dament représenté par le bureau de Mmes Campbell, McMaster & Co., déclare ne pas contester les faits mentionnés dans la plainte mais conteste la légalité du règlement en vertu duquel la plainte a été portée, et à cette fin demande l'ajournement de l'audition en dit oit jusqu'au 6 juillet 1932." — Attendu que le 9 août 1932, les parties dament représentées ont plaidé en droit, mais que par la suite le débiteur a été déchargé, pour permettre aux procureurs de l'intimé qui avait soulevé une question de constitutionnalité de donner l'avis prévu par la loi en pareil cas, à la Couronne représentée par le Procureur-Général; — Attendu que le 31 août 1932, tel qu'il appert au dossier un avis régulièrement fait a été signifié au Procureur Général; — Considérant que rien ne fait voir dans la plainte, que le dit Harry Schwisberg ait été traduit devant ce tribunal et ait eu à répondre à la dite accusation, en qualité d'employé ou de mandataire de Harrison Bros. Ltd., ou d'une autre personne, mais qu'au contraire la plainte, telle que rédigée, démontre qu'elle a été logée et portée contre le dit Schwisberg personnellement; — Considérant qu'à la séance du 15 juin, d'après la déclaration ci-dessus reproduite, l'accusé dament représenté par ses procureurs, a admis tous les faits de la plainte et a déclaré qu'il n'entendait contester que la légalité du règlement en question et plaider en droit seulement; — Considérant qu'après cette déclaration et admission, le prévenu a voulu faire une preuve pour démontrer qu'il agissait pour Harrison Bros. Ltd., le 25 mai 1932, mais qu'une objection ayant été faite, la Cour a maintenu l'objection, cette preuve étant en contradiction avec l'admission du prévenu du 15 juin 1932; — Considérant que la Charte Fédérale qui a été versée au dossier est par conséquent étrangère au litige, et ne concerne aucunement le prévenu Harry Schwisberg; — Considérant en outre que si réellement, malgré ce que dit ci-dessus à ce sujet, le prévenu agissait pour Harrison Bros Ltd., le présent jugement n'affecterait en aucune façon ses relations avec cette maison ni les droits réciproques qu'il lui plairait d'exercer s'il en a; — Considérant que pour les motifs ci-dessus la Cour croit devoir rejeter le premier moyen de défense soulevé par les procureurs du prévenu; — Considérant que comme second moyen de défense, les procureurs ont soumis que le règlement No. 195 N. S., par graphes 103 A, par. 22, art. 2 du règlement No. 220, était illégal et que la Ville de Saint-Jérôme, en regard de l'article 526 de la nouvelle loi des Cités et Villes Chap. 102, Statuts Révisés de 1925, ne pouvait légalement imposer un pâtissier étranger une licence plus forte que 50% de celle imposée au résident savoir en l'espèce \$7.50, la taxe contre les pâtisseries résidents étant de \$5.00, quand le dit règlement impose une taxe de \$200.00 contre l'étranger; — Considérant que la Ville de Saint-Jérôme, en 1910, obtenait de la Législature (1 Geo. V. Ch. 53, 1910) une charte spéciale; — Considérant que de 1910 à 1920, la Ville de Saint-Jérôme était soumise à l'article 5735 de la Loi des Cités et Villes de 1909; — Considérant qu'en 1920, la charte spéciale de Saint-Jérôme fut amendée par la Loi 10 Geo. V. Ch. 95; — Considérant que depuis cet amendement l'article 35 de la Charte de la Ville de Saint-Jérôme, a donné pour Saint-Jérôme, une nouvelle rédaction à l'article 5735 S. R. Q. 1909; — Considérant qu'avec cette nouvelle rédaction l'article 5735 fait partie de la charte spéciale de Saint-Jérôme; — Considérant que les clauses interprétatives du Ch. 102 S. R. Q. 1925, et spécialement l'article 2, paragraphe B quant à l'application de la nouvelle loi des cités et villes aux cités et villes existantes, contient la déclaration suivante: "pourvu que, si une loi spéciale constituant une telle municipalité contient des dispositions dérogeant à ces lois générales, ces dispositions continuent d'être en vigueur et de s'appliquer nonobstant le présent article et que si une loi spéciale révisait une municipalité révoquant l'application des dispositions abrogées par la Loi des Cités et Villes (13 Geo. V. Ch. 65) ou par la présente loi, toutes telles dispositions demeureront en force pour telle municipalité." — Considérant qu'en comparant l'article 5735 des S. R. de 1909 avec sa rédaction quant à Saint-Jérôme, dans 10 Geo. V. Ch. 95, art. 35, on constate dans cette rédaction aux quatre dernières lignes, une modification importante permettant à la ville de différencier la taxe selon les classes d'occupations y énumérées, et qu'à part de cette modification, on a donné plus d'extension à l'énumération des personnes sujettes à la taxe. — Considérant que le mot "dérogeation" d'après Bescherelle est défini comme suit "Modifier, élargir, en quelque manière, une loi" et qu'ailleurs "sorte d'abrogation tacite ou virtuelle par laquelle on introduit dans la loi un changement sans indiquer formellement l'abrogation de la disposition première." — Considérant qu'en se basant sur cette définition du mot déroger, il est juste de dire que la clause de la Ville de Saint-Jérôme, art. 5735, 10 Geo. V. Chap. 95, article 35 dérogeait à l'article 5735 S. R. Q. 1909, et que parant si l'article 526 de la nouvelle loi des Cités et Villes Ch. 102, S. R. de 1925, a eu pour effet d'amender l'article 5735 S. R. P. 1909, elle n'a pas eu le même effet vis-à-vis l'article 35, 10 Geo. V. Chap. 95; — Considérant aussi que l'intention du législateur en codifiant la Loi des Cités et Villes, n'était pas de modifier les clauses spéciales des chartes des villes existantes. — Considérant que l'article 5735, dans sa nouvelle rédaction, est devenue une clause spéciale par l'effet du Statut de 1920... — Considérant donc que, tel que rédigé par ce Statut, cet article régit encore la Ville de Saint-Jérôme, et que l'article 526 de la nouvelle loi des cités et villes ne s'y applique pas; — Considérant qu'en vertu de l'article 5735 dans sa rédaction pour la ville de Saint-Jérôme, art. 35, Chap. 95, 10 Georges V., la ville a le pouvoir d'imposer une licence plus forte contre toute personne faisant le commerce de pâtisseries ne demeurant pas dans Saint-Jérôme, que contre le pâtissier local, pourvu que telle licence n'exécède pas \$200.00, sans déterminer dans quelle proportion cette différence devra s'établir; — Considérant donc que pour les motifs ci-dessus, ce tribunal considère comme légal le règlement No. 195 Nouvelle série, tel qu'amendé par les règlements 205, 213, 214, 215, et 226, nouvelle série, en ce qui concerne la licence imposée contre l'étranger qui fait le commerce au détail, dans la ville de Saint-Jérôme, de pâtisseries au montant de \$200.00, et que le deuxième moyen de défense de l'accusé au sujet de la prétendue illégalité de ce règlement doit être rejeté; — Considérant que en troisième lieu l'accusé a soumis que le dit règlement était inconstitutionnel, abusif, oppressif, mis en regard des articles 91 et 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord; — Considérant qu'au contraire cet acte donne expressément aux Législatures provinciales le pouvoir de taxer pour fins de revenus et que c'est par délégation de pouvoir que la Législature en l'espèce a donné tel pouvoir à la Ville de Saint-Jérôme; — Considérant que les articles 91 et 92 ne limitent aucunement les revenus pour lesquels une taxe peut être imposée; — Considérant que ce principe et manière de voir ont sanctionnés et commentés bien clairement dans une décision toute récente: City of Laehine vs Montréal; — Considérant que si la Ville de Saint-Jérôme a agi dans les limites assignées par sa charte et la loi, son règlement ne peut être considéré comme abusif ou oppressif; — Considérant qu'en passant le dit règlement la Ville de Saint-Jérôme n'a fait que légitimement user de son droit; — Considérant par contre qu'en omettant de payer la licence de \$200.00 et en vendant des pâtisseries au détail dans la Ville de Saint-Jérôme, le 25 mai 1932, sans au préalable satisfaire aux exigences du règlement No. 195, tel qu'amendé, le prévenu a enfreint le dit règlement et est devenu passible d'une amende n'exécédant pas \$40.00. — Pour toutes ces raisons, maintenant la plainte de la Ville, trouve Harry Schwisberg coupable d'infraction au susdit règlement No. 195 Nouvelle série, et le condamne à payer une amende de \$25.00, et les frais de cour, et à défaut du paiement de la dite amende et des frais à un mois de prison dans la prison commune du district de Terrebonne. Par la Cour J. P. BELAIR, Recorder Dans la cause No. 367, le même prévenu était accusé d'avoir vendu du pain fabriqué en dehors de Saint-Jérôme, au détail, sans avoir payé la licence de \$200.00. Il a été trouvé coupable et condamné à payer \$25.00 et les frais, à défaut, un mois de prison. — J. P. B.

MENUS PROPOS

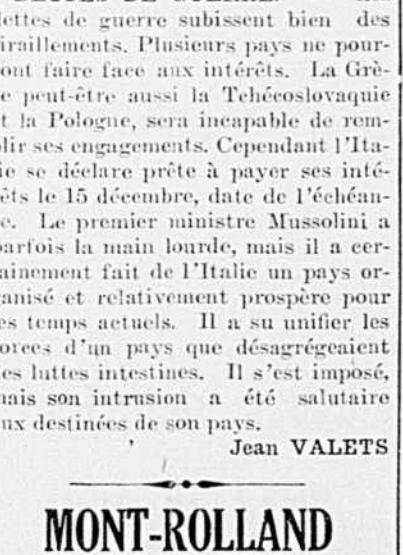
PROHIBITION. — Les élections américaines sont maintenant choses du passé. Le parti démocrate a obtenu une victoire décisive. Roosevelt, qui n'est pas d'ailleurs le premier à faire honneur à son nom, sera président des Etats-Unis. On augure beaucoup de bien du nouvel état de choses. Pour plusieurs, c'est la fin du régime sec, l'abolition du 18e amendement, le rappel pur et simple de la loi de prohibition. Les "bootleggers" tentent leurs derniers efforts; c'est la mort de la contrebande de l'alcool. Toutefois certains journaux montrent quelque scepticisme. Le parti républicain qui a contribué à la victoire démocrate est en majorité défavorable au rappel de la loi. Doit-on prendre pour acquis le fait considéré tel par la majorité, ou donner dans un scepticisme peut-être bien fondé? ... EN RUSSIE. — La Russie se sent de la dépression. Durant la première moitié de 1931, l'exportation du blé s'élevait à 25 millions de boisseaux; cette année, dans les six premiers mois, l'exportation n'était que de 3 millions de boisseaux. C'est assez pour ébranler l'idéal soviétique, pour rendre utopie aux yeux mêmes des Russes leur rêve de communisme et de paradis terrestre. ... DETTES DE GUERRE. — Les dettes de guerre subissent bien des tiraillements. Plusieurs pays ne pourront faire face aux intérêts. La Grèce peut-être aussi la Tchécoslovaquie et la Pologne, sera incapable de remplir ses engagements. Cependant l'Italie se déclare prête à payer ses intérêts le 15 décembre, date de l'échéance. Le premier ministre Mussolini a parfois la main lourde, mais il a certainement fait de l'Italie un pays organisé et relativement prospère pour les temps actuels. Il a su unifier les forces d'un pays que désagrégeaient des luttes intestines. Il s'est imposé, mais son intrusion a été salutaire aux destinées de son pays. Jean VALETS

MONT-ROLLAND

— M. et Mme Albert Durocher font part à leurs parents et amis de la naissance de leur fille: Maria-Reine-Lucie. — M. A. Larose, de Mont-Rolland, est venu en collision avec un autobus, le dit règlement et est devenu passible d'une amende n'exécédant pas \$40.00. — Pour toutes ces raisons, maintenant la plainte de la Ville, trouve Harry Schwisberg coupable d'infraction au susdit règlement No. 195 Nouvelle série, et le condamne à payer une amende de \$25.00, et les frais de cour, et à défaut du paiement de la dite amende et des frais à un mois de prison dans la prison commune du district de Terrebonne. Par la Cour J. P. BELAIR, Recorder Dans la cause No. 367, le même prévenu était accusé d'avoir vendu du pain fabriqué en dehors de Saint-Jérôme, au détail, sans avoir payé la licence de \$200.00. Il a été trouvé coupable et condamné à payer \$25.00 et les frais, à défaut, un mois de prison. — J. P. B.

NOTRE SERVICE DE PATRONS

Nous croyons être agréables à nos lectrices en mettant à leur disposition notre service de patrons à broder que nous inaugurons aujourd'hui. Sur réception du montant en mandat-poste, plus 6 cts pour les frais de poste, nous enverrons les modèles ci-dessous: Nos. 2481/2 et 2482/1 Dessus de machine à coudre courants brun doré, chrysanthèmes de 3 tons de rose, feuilles vert clair avec rainure vert foncé. Chacun patron à tracer 25c., perforé 50c., au fer chaud 35c., estampé sur bon coton jaune 60c., sur broadcloth blanc, sabie, rose ou vert 95c., sur sateen noir \$1.10, sur superbe toile écarlate \$1.25. Coton ou soie française pour la broderie 30c. Abonnez-vous à notre revue mensuelle de broderie et musique jusqu'au 30 avril seulement 12c. au lieu de 25c. Album de layette 15c.



Toujours riche en saveur LE THÉ "SALADA" "Tout frais des plantations"

"A SA MEMOIRE" Comme tout passe... et bien rapidement. Oui, il est vrai de dire, les joies les plus pures ne durent pas un jour, et ne procurent pas le bonheur qu'elles promettaient. Nous nous bâtissons un nid loin des vents et des frimas, où nous voudrions nous endormir dans le bonheur, où nous rêvons de ne pas vieillir, où le désir suprême serait de ne jamais mourir. Et bien! sur ce petit nid, où nous oublions la fuite du temps, parfois Dieu laisse tomber de la douleur. Il touche parfois les points les plus sensibles... C'est un rêve qui tombe... une illusion qui s'envole... un ami qu'il enlève pour toujours... et la vie recommence ne nous laissant pour toute consolation que le souvenir. Oui, ce souvenir voilà ce qu'il reste à accorder à ce cher disparu, qui nous attend pour l'éternité dans l'éternité. "Monette" Saint-Jovite, 21 novembre 1932.

Conservez la Santé de vos Enfants! Il faut dans la diète de l'enfant, du fer et de la vitamine! Sans cela, il ne peut se développer. La Véritable Mélasse Marque "BEMA" occupe un premier rang parmi les aliments contenant du fer et de la vitamine. Pour la santé de toute votre famille, employez sur la table, et à la cuisine, la Mélasse "BEMA"—la meilleure et la plus économique au monde! Votre Epicier l'a en Vente! MARQUE BEMA La Véritable MELASSE Extra Fancy des BARBADES

AU (SUR)MENAGE OXO EST UN BAUME! Avis intéressant aux ménagères—Nous renouvelons, pour une période de temps limité, l'offre d'une cuiller de cuisine de 13" en aluminium, de fabrication britannique, en échange de 30 Enveloppes Rouges de Cubes Oxo.

La QUALITÉ reste SUPRÊME THREE CASTLES EXTRA SPECIAL LIQUEUR WHISKY FLACON DE 13 ONCES Supérieur \$1.65 MAINTENANT \$1.45 TAXE INCLUSE BOUTEILLE DE 26 ONCES Supérieur \$3.15 MAINTENANT \$2.75 TAXE INCLUSE mais les PRIX BAISSENT WM. WHITELEY & CO. LEITH, ECOSSE DISTRIBUÉ PAR MELCHERS DISTILLERIES

Contre le mal de tête ANTAGLINE CAPSULES Prenez les Capsules ANTAGLINE

SIROP de MAIS EDWARDSBURG "CROWN BRAND" Un Régal pour toute la Famille. Excellent pour l'ENFANT QUI GRANDIT Essayez-le Aujourd'hui

La Retraite... Avec Pension D'ordinaire, au cours de la vie, il vient un temps où nous nous rendons compte que nous ne pouvons pas tabler indéfiniment sur nos appointements, et, qu'un jour, il nous FAUDRA prendre notre retraite... c'est alors que nous commencerons à songer à l'avenir. Nous songerons... c'est vrai, mais trop rarement nous nous traçons un programme. Les années s'enfuient rapidement; avant que nous nous en soyons aperçus, l'âge de la retraite est arrivé et nous ne nous y sommes pas préparés. Vous ne vous trouvez jamais en pareille posture, si vous prenez maintenant le parti de pourvoir aux besoins de l'avenir. Tracez-vous un programme... ET SUIVEZ-LE. Commencez d'ores et déjà à vous créer votre fonds de retraite en utilisant l'un des plans que la Confederation Life Association vous offre dans ce but. Les dépôts peu considérables que vous devez faire vous permettent de réaliser vos rêves sans trop de sacrifices au cours des premières années. Ne tenez-vous pas à apprendre ce que ces plans peuvent vous procurer? Vous pouvez vous manager MAINTENANT, une retraite AVEC PENSION. Il suffit de faire une demande à l'adresse ci-dessous, et vous obtiendrez des renseignements complets sans encourir d'obligations. Ecrivez DES AUJOURD'HUI.

Confederation Life TORONTO Association CANADA

Garage Emile Giroux Réparations générales Pneus de toutes grandeurs Soudure à l'oxygène Représentant officiel pour les pièces de rechange General Motors Assortiment complet de pièces électriques Conditions: Comptant Coin St-Georges et St-Sauveur St-Jérôme Tél. 181

NOUVELLES DE SAINT-JEROME

AU COLLEGE

Le président de la Commission scolaire, M. Emmanuel Bertie, ainsi que MM. Jules-Edouard Prévost, Charles-Edouard Marchand et J.-H. Desjardins, tous trois commissaires, faisaient, ces jours derniers, la visite officielle du Collège. L'on sait qu'il existe entre la Commission scolaire et les Rév. Frères des Ecoles Chrétiennes, une convention par laquelle ceux-ci ont assumé de donner l'enseignement à une partie de nos garçons qui deviennent ainsi leurs élèves.

ROUTE ST-JEROME-MONTREAL

Le ministère provincial de la Voirie a définitivement assumé d'entretenir la route Montréal-Saint-Jérôme durant la saison d'hiver. Cette décision sera sans doute bien accueillie de tous. Il ne fait pas le moindre doute que les avantages commerciaux que nous en retirerons feront plus que compenser le coût de cet entretien.

La contribution de Saint-Jérôme n'est en somme que de \$1,500.00, ce qui est relativement très peu, et ce montant n'a pas été soustrait par la ville, mais par quelques intéressés qui en retireront un profit plus immédiat.

Il est bien difficile et délicat d'attribuer à une personne ou à un groupe le mérite de l'initiative qui nous vaut cette aubaine. Signalons simplement les démarches de M. le maire Chénier, l'effort concerté du conseil municipal et de la Chambre de commerce, la participation de nos principales industries, — Rolland, Regent et Dominion Rubber, — et le concours actif de quelques-uns des principaux citoyens.

Quoi qu'il en soit, il est acquis que le commerce, l'industrie et le tourisme jérômien bénéficieront de cette mesure. Nous ne pouvons donc que nous en réjouir et féliciter qui de droit.

— La nomination de M. J.-H. Desjardins à la charge de maître de poste, à Saint-Jérôme, est maintenant définitive. Il nous est agréable d'annoncer cette nouvelle. M. Desjardins jouit de l'estime générale. Ses qualités de gentilhomme et sa compétence indiscutable lui ont acquis la sympathie de tous. Aussi la fête intime que lui ont faite ses amis du Cercle Saint-Antoine n'a-t-elle été, dans un sens, que la manifestation restreinte de sentiments beaucoup plus universels.

— Nous apprenons par télégramme envoyé à M. le curé Geoffroy, que le Rév. E. Lapointe, prêtre missionnaire, est décédé le 19 novembre, à San Diego, Californie, après une courte maladie. Les funérailles ont eu lieu à l'église Saint-Joseph de San Diego, le 22 novembre.

Le défunt naquit à Saint-Janvier, Co. de Terrebonne, en 1874, fit ses études classiques au séminaire de Sainte-Thérèse et au grand séminaire de Montréal. Il fut nommé vicaire à Rawdon, ensuite envoyé à l'évêché de Saint-Boniface, Man. De là, le père Lacombe l'envoya à Medicine Hat, Alta, en charge de la mission des sauvages Pieds Noirs. Après quelques années d'apostolat dans le sud de l'Alberta, il fit un bref stage à Grand Forks, C. A. Sa santé l'obligeant d'aller demeurer dans un climat chaud, il fut envoyé à Escondido, Cal. où il exerça son ministère durant 26 ans, dans la réserve sauvage dans l'Arizona aux frontières du Mexique. Depuis 11 ans il était en même temps agent des affaires indiennes pour le gouvernement fédéral de Washington. Il laisse 2 frères, M. Eugène, avoué, de Sainte-Sophie, Co. Terrebonne et Thomas, de Luskville, Co. de Hall, et sa sœur Marguerite (Mme J.-B. Cédreau), de Saint-Jérôme.

— M. et Mme Henri Beauchamp (née Claudia Blondin) ont l'honneur de vous faire part de la naissance d'un fils baptisé sous les noms de Joseph-Fabien-René.

Parrain et marraine, M. et Mme Diédonné Beauchamp, grands-parents de l'enfant. Porteurs, Mlle Thérèse Beauchamp, tante de l'enfant.

Soulagez le MAL de DOS DODD'S KIDNEY PILLS Avec Pihules Dôdd pour le Rein

COUR DE MAGISTRAT Fridolin Michaudville, de Montréal, et Paul-Jules Perron, de l'Ascension, qui étaient depuis que...

Tél. Bureau 245 Rés. 173 Camille L. de Martigny AVOCAT — BARRISTER 319, Rue LABELLE SAINT-JEROME, P. Qué.

ces semaines détenus à Mont-Laurier en attendant leurs procès furent ramenés à Saint-Jérôme par le grand-convoit Daoust et traduits devant le juge Lalonde. Ils ont été trouvés coupables du vol d'un moteur à essence au lac Nominique et d'avoir en leur possession illégalement des liquides alcooliques, et ont été en conséquence condamnés à \$200 d'amende et aux frais, ou à défaut de paiement à un mois d'incarcération chacun.

Germain Lemay, accusé d'homicide involontaire, a subi son enquête préliminaire devant le juge Lalonde qui a trouvé qu'il y avait matière à procès. Lemay restera en liberté jusqu'à un prochain terme des Assises sous un cautionnement de \$1000.

Lemay a renversé M. Adlard Gravel, qui fut relevé inconscient et mourut sans reprendre connaissance. Deux témoins seulement ont été entendus. Le premier, Henri Lefebvre, neveu de la victime, dit que l'accusé allait à une vitesse excessive. Le témoin Dion, de Lachapelle, dit que si Gravel s'était engagé sur la route en arrière de son camion au lieu de passer devant, il eût pu voir venir la voiture de Lemay et éviter l'accident.

IN MEMORIAM

— La mort frappe, impitoyable, à nos toyers jérômien. Madame Zoti que Pelletier, dont le décès soudain nous a douloureusement surpris, laissera le souvenir d'une femme exceptionnellement dévouée. Elle se fit mère, dans toute l'acceptation du mot, de neuf de ses neveux et nièces qu'elle adopta tour à tour pour enfants, leur prodiguant toute l'affection, toute la sollicitude maternelle dont son cœur débordait, reportant sur eux toute la tendresse qu'elle eut donnée à ses propres enfants, si le ciel ne lui en eut refusé.

Ses funérailles ont eu lieu au milieu d'un concours considérable de parents et d'amis. Madame Pelletier n'avait que 62 ans.

Conduisaient le deuil son époux, ses neveux Raymond, Jules et Guy Filion.

La famille a reçu de nombreux témoignages de sympathies. Offrandes de messes. — M. l'abbé E. Lafontaine, aumônier du Collège, M. Z. Pelletier, Mlle Germaine Filion, MM. et Mmes A. Filion, O. Renaud, A. Cousineau, C. Michaud, J. Saint-Vincent, P.-E. Limoges, Mmes C. Leclerc, J. Pelletier, Mlle E. Gauvin. Un groupe d'amies.

Sympathies. — M. le sénateur Jules-Edouard Prévost, Chevaliers de Colomb, Maison Rose & Laflamme, Notaire et Mme A. Bariteau, MM. et Mmes J.-E. Ledue, E. Lanson, J. Dorrion, L. Leclerc, Dr et Mme A. Chénier, Notaire et Mme G. Léonard, M. S. Filion, MM. et Mmes C. Côté, A. Léveillé, J.-O. Delisle, W. Jacques, Famille S. Jacques, M. et Mme F. Deschambault, M. Edgar Lamanque, Notaire A. Brien, MM. et Mmes A. Charbonneau, C. Lorrain, C. Bourbeau, Dr et Mme R. Lapointe, Dr et Mme W. Brunelle, MM. et Mmes J.-B. Primeau, J. Leclerc, F. Richer, A. Thémens, Mmes J.-B. Parent, B. Robichon, E.-L. Auger, Mlles L. Laporte, A. Thibodeau, G. Giraldeau, Mme E. Lanson.

Bouquets spirituels. — Mme A. Vian, MM. et Mmes L. Lapière, R. Cusson, Mme E. Labrèche, E. Muehle, Mme A. Saint-Onge, M. et Mme E. Meunier, M. et Mme R. Latour, M. et Mme J. Drouin.

Offrandes de fleurs. — M. Lionel Thémens, M. et Mme A. Cousineau.

— Le mardi soir 6 décembre aura lieu à l'hôtel Lapointe, un dîner-causserie organisé par la Chambre de commerce de Saint-Jérôme. Le conférencier sera M. R. O. Sweeney, président de la Beauharnois Power Corporation.

Ceux qui désirent des billets peuvent se les procurer au bureau de M. J.-C. Marchand, secrétaire de la Chambre de commerce, ou à l'hôtel Lapointe.

— Ne pas oublier qu'à l'occasion de la Sainte-Catherine, le 25 novembre, l'Association Conservatrice du Comté de Terrebonne donnera une soirée dansante qui aura lieu dans ses salles, rue Lavolette. Les billets sont en vente au prix de 50c. Qu'on se le dise.

OSIAS LORRAIN EST CONDAMNÉ A SUBIR SON PROCES

— Osias Lorrain, cultivateur, ancien maître de poste de Saint-Philippe d'Argenteuil, accusé de crime d'incendie, a subi son enquête préliminaire devant le juge Lalonde. Trois témoins furent entendus: deux journalistes qui étaient à l'emploi de l'inculpé et le genre de ce dernier. La déposition n'entreprend aucune preuve. Le juge a décidé séance tenante, qu'il y avait matière à procès. Le juge Oscar Lauzon, l'un des employés de...

ASSURANCES GENERALES Feu, Vie, Automobiles, Accidents, Maladie, &c. 21 ANS D'EXPERIENCE Service de tout premier ordre Nos prix sont excessivement bas et vos réclamations toujours payées promptement. J. T. CLEMENT Gérant de District Courtier en Assurances Insurance Broker District Manager 178, ave Parent (Tél. 171) Saint-Jérôme

EUCLIDE ROY L.L.L. Licencié en droit AVOCAT Bureau ouvert tous les soirs 439, St-Georges St-Jérôme, Co. Terrebonne

L'accusé, déclara qu'un mois avant l'incendie, il avait aperçu, dans la grange, une bougie placée dans un amoncellement de paille, sous une voiture. La bougie dépassait la paille d'un pouce environ, et il a pu constater qu'elle était fixée à d'une manière solide. Du papier à journal traînait dans la grange, depuis le tas de paille jusqu'à la "tasserie".

Le jour de l'incendie, Lorrain est allé à la grange et y fut aperçu trois ou quatre minutes avant que le feu n'éclatât. Il en revint précipitamment et s'empressa de servir de la bière à ses hommes, agissant tout le temps avec beaucoup de hâte. Pendant qu'ils étaient à boire, Lorrain jeta un regard par la fenêtre et s'écria, en se portant la main au cœur, "la grange est en feu".

A ses hommes qui voulaient sauver des poules, des animaux, des instruments et d'autres articles, Lorrain aurait ordonné de n'en rien faire, ajoutant que tout était assuré.

Le témoin aurait, depuis, été approché par l'inculpé qui lui aurait demandé de ne pas le "caler", dans son témoignage. Il lui aurait promis une récompense, s'il l'aidait à se tirer d'affaire.

Albert Rhéaume, qui était aussi au service de l'inculpé, a corroboré la déposition de Lauzon.

Roméo Charlebois, genre de l'inculpé, s'est montré réticent. Il aurait, antérieurement à l'enquête, tenu des propos propres à faire naître des soupçons à l'endroit de son beau-père. Dans la boîte, cependant, il n'a en aucune manière confirmé les assertions qui lui sont attribuées. Son témoignage a été suspendu par le magistrat, qui a déclaré pouvoir s'en dispenser.

La Cour en est venue à la conclusion que les faits établis étaient suffisants pour créer une présomption défavorable à l'accusé. Lorrain devra en conséquence subir son procès d'indépendant tel que porté dans la démonstration.

BREF DE CERTIORARI QU'ON INTENTE A LA VILLE DE SAINT-JEROME

La ville de Saint-Jérôme a-t-elle le droit d'imposer un permis de \$200 aux boulangers étrangers qui font affaire dans cette municipalité? C'est ce que la Cour Supérieure sera appelée à décider à la suite d'un bref de certiorari pris contre la ville de Saint-Jérôme et qui a été présenté, ce matin, en Cour de Pratique devant le juge Boyer et référé ensuite au juge en chef Greenfields.

Les faits sont les suivants: Un nommé Harry Schwisberg, livreur de pain pour Harrison Bros de Montréal, fut condamné à \$25.00 d'amende par le recorder Bédard de Saint-Jérôme pour n'avoir pas eu le permis requis par les règlements municipaux.

Le règlement municipal statue que les boulangers étrangers qui font affaire dans les limites de la ville de Saint-Jérôme devront payer un permis de \$50 s'ils font le commerce de gros et un permis de \$200, s'il font le commerce de détail.

Dans la requête pour bref de certiorari Schwisberg prétend que le règlement municipal en question est illégal parce qu'il vient à l'encontre de la "loi des cités et villes" de la province de Québec qui détermine que les permis chargés aux commerçants étrangers ne pourront pas être 50 cent plus élevés que ceux chargés aux commerçants locaux. Et, comme le permis des boulangers locaux à Saint-Jérôme, se trouve de \$25, celui des boulangers étrangers — au montant de \$200 — est 800 pour cent plus élevé. Il conclut, en conséquence, que l'imposition d'un permis aussi élevé est illégale et ultra vires. Il demande que ce jugement soit cassé en Cour Supérieure.

CONSEIL MUNICIPAL

Sont présents à la quatorzième session régulière du Conseil Municipal: Son Honneur le maire Alfred Chénier, et MM. les échevins Armand Filion, Dr J.-R. Brais, Lucien Giraldeau, Adéard Lacasse formant quorum sous la présidence du maire.

Après lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée, on procède aux rapports des commissions.

Le rapport du chef de police concernant le système d'alarme est accepté et le conseil charge l'assistant-greffier d'aviser la Northern Electric Co. d'avoir à commencer les travaux de construction du système d'alarme à l'intérieur du poste des pompiers, sous le plus court délai possible.

Le comité recommande que le président de la voirie et l'ingénieur de la ville soient chargés de préparer un rapport pour le Conseil, sur les travaux de voirie qu'il serait possible d'exécuter dans le cours de l'année 1933, dans le but de donner du travail aux chômeurs.

Et le conseil, après étude de ce rapport décida de l'opportunité de soumettre à l'approbation des électeurs un règlement d'emprunt pour permettre d'exécuter ces travaux.

Le conseil accorde à M. Jean Léveillé, l'utilisation de l'eau de l'aqueduc pour une patinoire publique aux mêmes conditions que les années précédentes en même temps que la construction de bâtiments temporaires, à cet effet, qu'il devra cependant démouler avant le 1er mai 1933. La patinoire sera sise rue Parent près de Melançon.

M. David Forget, obtient également un permis d'utiliser l'eau de l'aqueduc pour une patinoire aux mêmes conditions.

La Chambre de commerce de Saint-Jérôme, représentée par MM. J. Dupras et J.-Ch. Marchand, demande verbalement au Conseil la permission

RODRIGUE BELANGER ASSURANCES GENERALES Feu, Vie, Accidents et Maladie, Automobile, Plate Glass Représentant Yorkshire Téléphone 60-J 169, ST-GEORGES ST-JEROME

PETITES ANNONCES Tarif: 50c. par insertion; \$1.00 pour 3 insertions. Strictement payable d'avance N.B. — Les petites annonces que nous recevons par téléphone ne seront pas publiées.

A VENDRE OU A ECHANGER — Propriété située rue Labelle, à vendre ou à échanger pour automobile ou terre. S'adresser à 4556 Lafontaine, Montréal. 3 f. 11-11

COURS PRIVES A DOMICILE. — Professeur d'expérience donnerait cours privés. Prix modérés. S'adresser à l'Avenir du Nord.

A 34 RUE SAINT-JOSEPH, vous trouverez maison de pension, nourriture canadienne, variée dans les repas, à \$6.00 par semaine pour messieurs et \$5.00 pour dames. 1 f. 25-11

CHAMBRE A LOUER en avant, avec grande garde-robe. S'adresser à 305 rue Saint-Georges. 1 f. 25-11

RECOMPENSE promise pour retrouver une sacoche perdue avec de \$8 à \$10 et un chapelet monté en argent. Perdu à partir du Bazar au magasin Lavolette, au magasin Castonguay, au pont de la Regent, rue Lavolette et de là à 28 L'Annonciation. Mme Gustave Massé. 1 f. 25-11

de construire une demi-arena sur le terrain de la Ville, portant le No. 467 et situé rue Lavolette et Castonguay avec droit d'occupation de ce terrain pour un laps de cinq ans. A cet effet, l'ingénieur est chargé par le conseil de faire rapport sur les dimensions du terrain en question et l'assistant-greffier, en fera autant sur la question du droit de la Ville de laisser construire cette bâtisse. L'ingénieur fait rapport que le coût total des sections A, B et C, de l'égoût ordonné par le règlement 217 N. S., est de \$6,549.00. Cet égoût est rue Saint-Ignace. Le rapport de l'ingénieur est accepté et l'assistant-greffier devra préparer un acte de répartition suivant le règlement No. 217 N. S., établissant la quote part à payer par chaque intéressé. C. P.-L.

LE CONTROLEUR DES WAGONS-LITS AU THEATRE "REX" le 13 décembre 1932

La joie, la gaieté, l'attendrissement, quelques rares moments de dépit, d'espoir et d'amour, voilà ce qui attend ceux que se rendront au théâtre Rex, le 13 décembre.

Mais quand je dis "ceux qui se rendront au Théâtre Rex le 13 décembre", je veux dire tout le public de Saint-Jérôme, car personne ne voudra manquer d'écouter ce groupe de jeunes amateurs locaux, qui sous le nom du Petit Théâtre donneront cette fameuse comédie d'Alexandre Bisson, "Le Contrôle des Wagons-Lits".

Une pièce comme celle-ci réquisitionne au complet la troupe du Petit-Théâtre.

Aussi tous les acteurs se dépensent-ils sans compter.

Il serait difficile d'en louer un en particulier. Tous donnent une excellente interprétation des rôles qui sont difficiles à remplir.

Prenez vos billets tout de suite à la pharmacie Oscar Landry. La direction du Petit Théâtre a jugé bon de diminuer les prix d'admission qui maintenant sont de 40 sous pour les réservés et 30 sous pour le balcon. (Communiqué)

(Suite de la première page)

gier un peu, on a trouvé quelque précédent pour suspendre le jeu électoral au profit des parties de la Confédération dont cette expansion aurait pu diminuer quelque peu l'influence. Et chaque fois, pour poser aux grands seigneurs, les députés de la province lésée, — la nôtre, — ont bonnement souscrit à ces combinaisons, préjudiciables à notre influence canadienne. Si le régime proposé par M. Barrette a pour effet de protéger le Québec contre ce "coïtage" pour l'avenir; — et c'est ce que la discussion nous révélera, — nous en sommes. En tout cas, nous espérons bien que la proposition du député de Berthier se discutera en dehors de toute préoccupation de parti par les députés, français ou anglais, qui ont la garde des intérêts électoraux de notre province. Les esprits éclairés, dans le Canada anglais, nous rendent volontiers le témoignage que le Québec est une province d'ordre, et ils se risquent parfois à avouer qu'on n'en saurait dire autant de toutes les provinces canadiennes. Cela étant, il serait surprenant que la députation de la province de Québec n'insistât pas pour qu'au moins les conditions de représentation prévues au contrat fédératif soient appliquées à la lettre.

Quant à nous, en pareille matière, les attaches politiques de M. Barrette nous laissent indifférent. La seule chose qui nous importe, c'est que notre province ait justice. Olivier ASSELIN

Cartes professionnelles Dr P.-A. Liboiron DENTISTE 152, N.-Dame Est Montréal Tél. Har. 4373

Gaston Gibeault AVOCAT ET PROCUREUR de la société légale BOURASSA & GIBEault STE-AGATHE DESMONTS

J. PAUL VERMETTE COMPTABLE-PUBLIC, SYNDIC ET FIDUCIAIRE Règlements entre créanciers et débiteurs ADMINISTRATION GENERALE Chambre 1404, bâtisse "Aldred" 507 PLACE D'ARMES, MONTREAL Téléphones: HAR. 0261-0262-0263

Dr Charles Contant Chirurgen-Dentiste En haut du Woolworth 299, rue Saint-Georges Saint-Jérôme

ARMAND BRIEN NOTAIRE 32, Avenue Legault Saint-Jérôme

C. A. LORRAIN & FILS ASSURANCES GENERALES BUREAU existant à St-Jérôme depuis 32 ans Vendeurs autorisés des Autos DODGE Bros. 312, rue St-Georges Tél. 58 St-Jérôme, Qué.

ARTHUR MICHAUD & FILS ENRG. SAINT-JEROME, Qué. ASSURANCES Feu, vie, accidents et maladies, automobiles. COMPTABILITE COLLECTIONS

HUILE A CHAUFFAGE GARAGE GRANGER 261, St-Georges Tél. 513 St-Jérôme

DIANA TEA ROOM Edifice LEONARD AU-DESSUS DE "L'AVENIR DU NORD" REPAS A TOUTE HEURE HUITRES fraîches, 40c la chopine ou \$2.50 le gallon 419 Livraison à domicile Restaurant le plus Moderne de Saint-Jérôme

Dr GUY LEFORT Chirurgen Dentiste Travail sans douleur STE-AGATHE DES MONTS

DR CHARLES MATHIEU Spécialiste des maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge. Médecin de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Consultations: Mercredi de 7 à 9 heures p.m. et Samedi de 10 à 5 heures p.m. Bureau 320, St-Georges Tél. 495 St-Jérôme

CLAUDE PREVOST AVOCAT 112 Rue SAINT-JACQUES OUEST MONTREAL

GARAGE GIROUX E. GIROUX, Prop. Réparations Générales General Repairs SAINT-E-MARGUERITE, P. Qué.

A. COURCELLE ELECTRICIEN Ouvrage général. — Spécialité: Réparations de Radios. 30, ST-VINCENT STE-AGATHE

ROYAL MUSHROOM COMPANY Dépt. 57 Montréal

POUR TOUX Rhumes-Bronchites Sirop Mathieu

A celles qui sont ambitieuses. Gros salaire. Grande demande à celles qui veulent apprendre la culture de Beauté et la Coiffure. Joignez le plus grand système du Canada. Diplôme décerné. Ecritez pour information. ACADEMIE MARVEL Ste-Catherine Est Montréal